



COLLEGE DOCTORAL ET POSTDOCTORAL

Autoévaluation 3ième cycle
Politique doctorale de CY Cergy Paris Université



JUIN 2024
DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE – COLLEGE DOCTORAL ET POSTDOCTORAL

Introduction :

À Cergy Paris Université (précédemment Université de Cergy-Pontoise), l'administration du doctorat est centralisée depuis de nombreuses années : dès 2010, un Institut des études doctorales (IED) a été créé, laissant place en 2015-2016 à un Département d'études doctorales (DED) piloté conjointement par les directions des 3 (à l'époque) écoles doctorales (DSH, SI, EM2PSI). À partir de 2018, le DED prend une dimension plus stratégique afin de préparer l'émergence du Grand Établissement (qui deviendra *in fine* l'EPE CYU). Une première direction politique est alors nommée : Françoise Moulin-Civil. En 2020, le DED devient le Collège Doctoral et Postdoctoral et une nouvelle directrice (Julie Amiot-Guillouet) est élue. Au cours de ce contrat, les ressources humaines, financières (contrats, fonctionnement) ont augmenté et le rôle stratégique de cet acteur du doctorat est affirmé. En 2023, Julie Amiot-Guillouet a quitté ses fonctions et a été remplacée par François Pernot (ex-directeur de l'ED DSH entre 2015 et 2020 puis directeur provisoire de l'ED AHSS de 2021 à 2021 et directeur par intérim en 2022-2023).

Les dix dernières années du doctorat à Cergy ont vu la transformation de l'IED, de la DED en un Collège, acteur stratégique du doctorat. **Les auteurs de ce rapport tiennent à reconnaître la réussite qu'a été le travail de Françoise Moulin Civil, Julie Amiot-Guillouet et Perrine Elshawish - responsable administrative du Collège. La qualité de service aujourd'hui fournie, significativement meilleure que celle d'il y a 10 ans, est le fruit de leur labeur.**

Au cours de l'année 2023, cette tendance a continué : recrutement d'une ingénierie pédagogique, recrutement d'un nouveau responsable administratif, élection d'un nouveau directeur du Collège. Les ambitions du Collège sont vues à la hausse : il reste de nombreux chantiers à approfondir (refonte des règlements, meilleures pratiques de recrutement des doctorants, meilleur suivi de la masse salariale du doctorat...).

Cette autoévaluation du Collège Doctoral et Postdoctoral se veut complémentaire des autoévaluations des Ecoles Doctorales. Incluse en annexe de ces derniers, elle recueille les éléments de réponse communs (ex formations mutualisées). Elle exprime également la situation globale de l'établissement au regard de chantiers en lien avec le doctorat (ex le chantier *Graduate School*) et la préfiguration de celle-ci avec, comme preuve de concept, le développement de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine.

Cette autoévaluation a été rédigée principalement par Pr François Pernot, directeur du Collège Doctoral et Postdoctoral, et Dr Hendrik Eijsberg, responsable administratif du Collège Doctoral et Postdoctoral. Le concours des agents de ce service, sur des éléments ponctuels, est à noter également.

En guise d'éléments de synthèse, voici le tableau global d'autoévaluation des 5 ED ainsi que du Collège :

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE la FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE					
Référence 1 : La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.					
ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. Le périmètre de l'école doctorale couvre un ou plusieurs domaines scientifiques déclinés chacun en une ou plusieurs spécialités de doctorat et adossés aux axes scientifiques d'unités de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.					
5	3	5	5	5	4
C2. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'établissement.					
5	3	5	5	5	4
C3. La formation doctorale est construite en articulation avec les formations du 2e cycle et, le cas échéant, avec celles du 3e cycle des formations de santé. Elle s'inscrit, le cas échéant, dans un programme de formation et de recherche qui intègre de façon coordonnée masters, formation(s) doctorale(s) et unité de recherche.					
3	1	3	3	2	2
C4. La formation doctorale intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu.					

5	3	4	3	4	4
C5. La formation doctorale intègre les enjeux du développement durable, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants.					
3	2	3	3	3	3
C6. Avec la contribution de ses partenaires, la formation doctorale inclut des animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique.					
4	2	4	2	2	3
C7. La formation doctorale s'appuie sur les actions menées et les moyens obtenus dans le cadre des projets du programme d'investissements d'avenir (PIA), pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.					
5	1	2	1	1	4

Référence 2 : La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. L'école doctorale assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale. Elle se coordonne dans cette mission avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, avec les autres écoles doctorales, avec les composantes et, le cas échéant, avec le collège doctoral de l'établissement.					
5	5	5	5	5	4
C2. L'école s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques, en particulier dans le cas d'une co-accréditation portée par une coordination territoriale ou par les établissements du site. Le cas échéant, l'école doctorale précise l'articulation de ses missions avec celles du collège doctoral du site.					
2	1	1	2	3	3

Référence 3 : La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche, qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. L'offre de formation doctorale est construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'école doctorale et intègre une formation aux différentes compétences nécessaires à l'élaboration du projet de recherche des doctorants.					
5	4	5	4	4	4
C2. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs associés à l'école doctorale participent à la formation doctorale.					
5	5	5	5	5	5
C3. La formation à la recherche inclut une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, qui irrigue la posture et les travaux de recherche des doctorants. Elle se traduit aussi par la mise en place de la prestation du serment d'intégrité scientifique, qui fait l'objet d'une communication auprès des doctorants.					
3	3	3	4	4	4
C4. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation, pendant et après la thèse, aux activités et à la production scientifiques de leur unité de recherche de rattachement.					
5	4	5	5	5	5
C5. La formation doctorale s'appuie sur les services de documentation notamment en matière d'accès aux ressources documentaires et de contribution aux contenus de formation.					
4	2	4	4	4	4
C6. La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et des docteurs sont suivies et accompagnées.					
3	2	5	4	4	3

Référence 4 : La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. La formation doctorale prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique.					
5	3	3	5	4	3
C2. L'école doctorale associe les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale et valorise auprès d'eux les compétences acquises au sein de cette formation.					
5	2	1	3	4	2
C3. La formation doctorale contribue à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans une diversité d'emplois exigeant le grade de Docteur, y compris par la formation à l'entrepreneuriat.					
3	1	5	1	4	2
C4. L'école doctorale contribue au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants notamment en privilégiant ou en rendant obligatoire, pour l'inscription en doctorat, l'obtention d'un financement et en s'adaptant à la diversité des publics accueillis.					
3	3	5	3	5	4
C5. Les missions complémentaires du contrat doctoral participent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants.					
4	2	3	2	4	2

Référence 5 : La formation doctorale est ouverte à l'international.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. La formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs conclus pour son bénéfice, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.					
5	3	4	3	4	4
C2. La formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants conclus par les différents acteurs de son périmètre et sur des dispositifs de soutien financier.					
5	2	4	3	4	4
C3. L'internationalisation de la formation doctorale bénéficie des moyens et de l'apport des projets du PIA ainsi que, le cas échéant, d'une alliance européenne.					
5	3	3	1	3	4

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

Référence 6 : La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. La formation doctorale définit et met en œuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation, ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre d'une approche par compétences.					
3	3	4	3	4	3
C2. La formation doctorale est construite en cohérence avec les segments professionnels visés par les fiches RNCP correspondant à son périmètre, dans une démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle.					
3	3	3	2	3	2
C3. La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation, en particulier à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios des doctorants.					
3	2	3	3	4	2

Référence 7 : Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. Les règles de recrutement des doctorants sont définies à l'échelle de l'école doctorale en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Elles incluent notamment la politique de financement et les modalités de recrutement et d'admission des doctorants.					
5	4	5	5	5	3
C2. Les règles d'admission et d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.					
1	2	5	1	1	4
C3. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'école doctorale et dans les unités de recherche qui lui sont rattachées sont définies collégalement entre celles-ci. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis.					
5	3	5	2	3	3
C4. Les doctorants bénéficient de ressources numériques et d'espaces physiques au sein de l'école doctorale, de l'unité de recherche ou de l'établissement pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs.					
2	1	4	4	4	3

Référence 8 : Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies au sein de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires.					
4	3	4	4	4	2
C2. Les règles et les modalités de suivi et d'accompagnement des candidats à l'HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement, en associant celles-ci.					
1	2	4	1	1	4
C3. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. La mise en œuvre effective est assurée par l'école doctorale en lien avec les unités de recherche qui lui sont rattachées.					
5	4	5	5	5	3
C4. Les doctorants bénéficient de dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche. Ils incluent les conditions matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du doctorat.					
5	3	5	3	5	3
C5. Les dispositifs d'encadrement des doctorants et d'accompagnement des candidats à l'HDR intègrent des mesures en faveur de la promotion des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, ainsi que de la prévention des conflits et du harcèlement.					
4	2	4	4	5	2

C6. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont définies au sein de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Ils visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat. Ils peuvent inclure des conditions incitatives à la production scientifique en amont de la soutenance.					
5	3	5	5	5	4
C7. Les règles et les critères de soutenance des HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.					
1	2	5	1	1	5

Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants.					
3	3		2	4	4
C2. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, en appui à son internationalisation.					
3	2	4	3	3	4
C3. La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement, en particulier pour favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude.					
3	3	4	3	4	4

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 10 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
----------------	---------------	------------------	---------------	--------------	-------------------------

C1. Les dispositifs d'information sur la formation doctorale mis en place par l'école doctorale ou par l'établissement, ainsi que les dispositifs de financement mis en place dans son périmètre contribuent à améliorer sa visibilité et son attractivité.

2	1	2	1	2	1
---	---	---	---	---	---

C2. La formation doctorale mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants.

2	2	2	2	2	1
---	---	---	---	---	---

Référence 11 : Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants contribuent au bon déroulement de ceux-ci. Ces dispositifs concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et celles permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques.					
4	2	4	3	4	4

Référence 12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. La pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes.					
2	5	2	1	3	1
C2. Les résultats du devenir des docteurs sont analysés et font l'objet d'une communication, dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels.					
1	2	2	1	2	1

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 13 : La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
---------	--------	-----------	--------	-------	------------------

C1. La politique de l'encadrement doctoral définie dans le périmètre de l'école doctorale répond à des critères clairs et partagés.

5	4	5	5	4	4
---	---	---	---	---	---

C2. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins de la formation doctorale et contribue à dynamiser celle-ci.

C3. Les encadrants associés à l'école doctorale et les personnels d'appui de celle-ci bénéficient de la politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement, qui contribue à l'internationalisation de la formation doctorale.

C4. La politique de soutien, d'accompagnement et de formation des encadrants associés à l'école doctorale bénéficie à la qualité de la formation doctorale et de l'encadrement doctoral.

4	2	4	2	4	3
---	---	---	---	---	---

C5. La formation doctorale dispose de moyens financiers qu'elle suit et maîtrise au regard de ses objectifs et de ses résultats.

Référence 14 : La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.

ED AHSS	ED DSP	ED EM2PSI	ED EDC	ED SI	Collège Doctoral
C1. L'école doctorale organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.					
4	4	3	3	4	2
C2. L'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.					
4	4	3	3	3	2

Le SWOT ci-dessous permet de mieux appréhender dans une vue synthétique la politique doctorale des Écoles doctorales et du Collège des études doctorales et post-doctorales de CYU :

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Un collège doctoral bien doté en termes de ressources humaines au regard des pratiques nationales ● Une direction (politique et administrative) de haut niveau, recrutée pour porter une stratégie ambitieuse ● Un engagement fort des équipes administratives au sein du Collège Doctoral ● Le Collège doctoral et les ED sont des acteurs bien identifiés ● Un collège doctoral bien doté en termes de financements propres (200 k€ annuels) ● Le Collège Doctoral comme centre de ressources pour le doctorat, « guichet unique » au service des directeurs d'ED, de thèse et des doctorants ● Un bon adossement des ED sur les structures de l'ESR de Cergy : Graduate Schools, laboratoires, direction recherche, EUR HCP, etc. ● Plusieurs dispositifs d'excellence dans l'écosystème du Collège : Fondation Patrimoine, EUR HCP, financements SFRI... 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une communication numérique largement insuffisante (site internet pas à jour, pas agréable à lire) ● Données insuffisamment fiabilisées dans le SI doctorat ● Doctorants ESSEC : modalités irrégulières d'inscription, modalités de financement par bourse ● Pas de politique de formation continue pour le doctorat s'appuyant sur les outils réglementaires déployés en L et M ● Faible mobilisation des résultats des enquêtes de poursuite de carrière ● Une offre de formation globalement de qualité, mais de façon inégale entre ED et Collège ● Quelques pratiques historiques déviantes en matière de respect des lois sur le doctorat (ex césure) ● Un manque de suivi sur la masse salariale du doctorat ● Des partenariats avec le monde socio-économique qui restent limités ● Une marge de progression dans les modalités de recrutement, actuellement trop centrées sur les unités de recherche
<ul style="list-style-type: none"> ● Les financements COFRA, financements et collaborations avec l'INSP - il y a potentiel scientifique qui peut être exploité avec des formes de collaboration nouvelles et de nouveaux acteurs nouvellement intéressés par le doctorat ● L'opportunité au sein d'EUTOPIA de porter une politique doctorale collective ambitieuse ● Une participation accrue de CYU au sein des réseaux nationaux (RNCD) et internationaux (EUA-CDE, PRIDE) du doctorat ● Projet de remise à plat du cadre réglementaire interne (statuts, règlements, charte) permettant de mieux outiller les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une stratégie d'établissement en matière de Graduate Schools encore mal définie qui pourra impacter le positionnement « chapeau » du Collège Doctoral au regard de la formation à la recherche par la recherche ● Des ressources humaines qui sont à pleine charge : comment absorber un volume supérieur de doctorants (objectif établissement de 1000 doctorants) et les postdocs que le Collège souhaite suivre ?
<i>Opportunités</i>	<i>Risques</i>

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Référence 1 : La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

- C1. Le périmètre de l'école doctorale couvre un ou plusieurs domaines scientifiques déclinés chacun en une ou plusieurs spécialités de doctorat et adossés aux axes scientifiques d'unités de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral de CYU regroupe 5 écoles doctorales :

- ED 284 - Droit et science politique (DSP) - domaines : 7, 6
- ED 405 - Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques (EM2PSI) - domaines : 7, 1, 2, 9
- ED 627 - Éducation didactique cognition (EDC) - domaines : 9, 7, 1
- ED 628 - Arts, Humanité, Sciences Sociales (AHSS) - domaines : 6, 7
- ED 417 - Sciences et ingénierie (SI) - domaines : 8, 2, 3, 4, 5

Quatre domaines sont mono-ED (Sciences de la terre et de l'univers, Espace ; Chimie ; Biologie, médecine et santé ; Sciences pour l'ingénieur). Quatre sont sur deux ED (Mathématiques et leurs interactions ; Physique ; Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences et technologies de l'information et de la communication). Un domaine est représenté dans 4 de nos 5 ED : Sciences de la société.

Seul un domaine n'est pas représenté dans les ED CYU : Sciences agronomiques et écologiques.

Sur les 769 doctorants présents en 2023-2024, il y a :

- 623 doctorants inscrits régulièrement
- 128 soutenances
- 3 transferts sortants
- 15 arrêts de thèse

L'ensemble des doctorants s'inscrivent dans 39 spécialités de doctorat parmi les 52 possibilités offertes lors d'une inscription à CYU. Ces deux chiffres s'analysent ainsi :

- 8 spécialités n'ayant connu aucune soutenance, réinscription ou inscription au cours de l'année 2023-2024 : pour AHSS (Epistémologie et histoire des sciences et des techniques ; Etudes Romanes ; Langues et littératures chinoises, japonaises) et pour DSP (Histoire des idées politiques ; Histoire politique ; Philosophie ; Philosophie du

droit; Philosophie politique). Ces spécialités correspondent à des thématiques présentes désormais, parfois sous d'autres noms, dans d'autres EDs). L'absence de thèses dans ces domaines interroge sur la communication autour d'opportunités de thèses dans les laboratoires concernés. Néanmoins, ces spécialités n'ont pas vocation à être fermées car elles correspondent à des forces de recherche toujours présentes dans notre établissement, mais sans que la demande n'apparaisse chaque année.

- 30 spécialités "mono ED"; 5 spécialités doublées (Sociologie ; Science politique; Physique; Géographie; Sciences du langage) qui correspondent généralement à des approches méthodologiques différentes (ex Physique à SI porte sur la physique des matériaux ; Physique à EM2PSI porte sur la physique fondamentale).
- La spécialité Sciences de l'information et de la communication est proposée par 4 écoles doctorales. Toutefois, elle est listée sous 3 intitulés différents (Sciences de l'information et de la communication ; STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) - ED EM2PSI ; STIC (sciences et technologies de l'information et de la communication) - ED SI). Si ces écritures ont peut-être du sens administrativement, la lisibilité scientifique de l'ensemble est plus complexe. La lisibilité des spécialités gagnerait à être améliorée.
- 12 spécialités ont cette année connu 10 doctorants ou moins (Archéologie ; Littératures comparées ; Matériaux, structure et physique solide; Mathématiques appliquées ; Anthropologie; Études germaniques; Histoire de l'art; Sociologie; Psychologie; Aménagement de l'espace, urbanisme; Etudes anglophones; Science politique) - le renforcement de ces filières doit être envisagée, notamment en lien avec les forces scientifiques (labos) et pédagogiques (masters), en particulier dans le cadre du développement des Graduate Schools.

Les 39 spécialités des doctorants/docteurs 2023-2024 peut également s'analyser par ED (voir Annexe 1) :

- L'ED SI porte 8 spécialités, toutes actives, avec un degré important de cohérence entre labo et spécialités (ex toutes les thèses de Chimie sont à BioCIS ou au LPPI ; toutes les thèses de Génie Civil sont au L2MGC).
- L'ED EM2PSI porte 5 spécialités, toutes actives. Une cohérence labo/spécialité est également à noter.
- L'ED DSP délivre 3 spécialités, 5 spécialités supplémentaires n'étant plus actives. La quasi totalité des thèses sont en "Droit" (51/55). Cette spécialité unique s'inscrit dans un souhait de transdisciplinarité au sein de la recherche en droit.
- L'ED EDC porte 7 spécialités avec plus des $\frac{3}{4}$ des thèses en "sciences de l'éducation". Une grande partie des autres thèses se rattachent à d'autres domaines mais avec une coloration "sciences de l'éducation" (didactique).
- L'ED AHSS porte 24 spécialités dont seulement 21 sont actives. Sur ces 21, 9 spécialités représentent moins de 3% des doctorants/docteurs de l'année chacune (pour un total de 12%). Cette dispersion s'explique par la taille de l'ED (250 sur les 769 doctorants/docteurs de l'année), le recouvrement avec l'EUR (présentée plus loin - qui a ses propres spécialités). Il y a également ici un enjeu de lisibilité de l'offre de doctorat.

Évaluation Collège : 4/5

Les EDs sont bien alignées avec les structures de recherche (labos, GS), mais il y a encore une dispersion sur certaines spécialités. Le rôle et le positionnement des EDs, ainsi que du Collège sont bien acceptés par les unités de recherche

- C2. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'établissement.

CY Cergy Paris indique dans ses priorités stratégiques une organisation, à l'échelle 2030, en Graduate School.¹

Celles-ci s'alignent avec le périmètre des 5 écoles doctorales :

- CY Tech : ED SI et ED EM2PSI
- CY Arts et Humanités : ED AHSS, recouvert en partie par le périmètre de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine² qui a été conçue à l'origine comme une "preuve de concept" du concept de Graduate School.
- CY Education : ED EDC
- CY Droit et Science politique : ED DSP

La question des Graduate Schools sera détaillée dans le point suivant (C3).

Les thèses sur la période étudiée sont décomptées d'après les grandes thématiques stratégiques du contrat qui se termine, les voici pour rappel :

- Business, Finance & Management
- Patrimoine, Luxe, Arts
- Risque, Sécurité, Société.

¹ <https://www.cyu.fr/universite/decouvrir-cyu/nos-ambitions-et-valeurs>

² <https://collegedoct.cyu.fr/version-francaise/doctorat/le-doctorat/doctorat-par-le-projet>

Données de caractérisation		Année 2018-2019	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
DC 1a + 1b	Nombre total d'inscrits	431	477	515	539	553
DQT 1-2a	Nombre total de thèses s'inscrivant dans le cadre des priorités thématiques de l'établissement.	154	157	165	162	160
DQT 1-2b	Nombre de thèses financées sur contrat doctoral (tous types confondus) s'inscrivant dans le cadre des priorités thématiques de l'établissement.	42	38	39	51	55

Il y a une stabilité du nombre des thèses sur les "priorités thématiques de l'établissement" (30 %) ainsi que sur les thèses financées et "prioritaires" (10 %). Il est important de noter que dans le contrat précédent, la ventilation des contrats doctoraux établissement n'a jamais fait l'objet d'un contrôle au regard du lien avec les "priorités thématiques de l'établissement" par l'ED. Il est concevable que les laboratoires l'ait fait, toutefois.

Dans le cadre du contrat qui débute, de nouvelles orientations prioritaires ont été définies :

- 4 axes majeurs : Sciences de la modélisation ; Sciences du patrimoine ; Sciences de l'éducation ; Risques, sécurité et territoires
- 3 axes émergents : Santé ; IA et application ; Transition sociétal et environnementale

L'analyse rétroactive des données ADUM suggère les financements "établissement" suivants (attention, un CD peut être démarré "deux fois" si le doctorant démissionne et que le contrat est réengagé l'année suivante) :

Année	CD ED/collège débutés	dont CD entiers	dont CD cofinancés (DGA, étranger, Labex etc...) = 1/2 CD	dont LPR
2017	25	20 + 1 EISTI	4	
2018	21	18	3	
2019	26	21	5	
2020	25	17	8	
2021	29	23	6	
2022	28	22	3	3 entiers
2023	28	21	4	1 entier + 2 demi financés extérieurs

Sur la base de ces critères, en analysant les données ci-dessus :

- 2020/2021 : 25 thèses sur SCSP dont 8 hors thématiques, 15 monothématiques et 1 plurithématiques
- 2021/2022 : 29 thèses sur SCSP dont 11 hors thématiques, 13 monothématiques et 5 plurithématiques
- 2022/2023 : 18 thèses sur SCSP dont 6 hors thématiques, 15 monothématiques et 9 plurithématiques

Dans le cadre du dialogue de gestion de l'établissement avec le Collège Doctoral, il a été demandé de mieux articuler, pour les thèses débutant en 2025, les financements avec les thématiques proposées ci avant.

Évaluation Collège : 4/5

Une partie de la politique du Collège consiste donc ici à travailler à ce que les thèses engagées soient davantage dans les orientations prioritaires et axes majeurs de la politique scientifique de CYU. À partir de l'an prochain, une partie des contrats doctoraux seront réservés pour des thèses dans ces axes majeurs et émergents.

- C3. La formation doctorale est construite en articulation avec les formations du 2^e cycle et, le cas échéant, avec celles du 3^e cycle des formations de santé. Elle s'inscrit, le cas échéant, dans un programme de formation et de recherche qui intègre de façon coordonnée masters, formation(s) doctorale(s) et unité de recherche.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral veut jouer un rôle central dans la mise en oeuvre de ces *Graduate School*. Parmi les actions entreprises depuis début 2024, on peut lister les éléments suivants :

- Organisation d'une rencontre entre Directions Générales de la Recherche et de la Formation, permettant de tracer une feuille de route pour 2024-2025.
- Rédaction d'une note suite à la réunion mentionnée ci avant indiquant deux champs d'action prioritaires : la mise en oeuvre (avec la participation de l'ED) de formations autour de la valorisation des travaux de recherche ; la mise en place de formations, communes master/doctorat autour notamment des compétences de recherche (ex méthodologies, techniques) - toujours sous l'égide de l'ED.
- Rédaction d'une note qui propose d'attribuer, à chaque Graduate School, entre 50 et 100 heures CM afin de financer ces formations à la recherche.
- Au bénéfice de mutations internes, les postes affectés à l'EUR (préfigurant la GS Arts et Humanités) sont désormais rattachés administrativement au Collège Doctoral - cette démarche s'inscrit dans un souhait de développer la GS AHSS plus en lien avec les pratiques existantes (administrative et pédagogiques) en matière de doctorat.

L'ED EM2PSI participe également à la Graduate School Management portée par l'ESSEC.

Les éléments de discussion sur les Graduate School ont fait apparaître les situations suivantes :

- CY Tech³ : recouvre les ED SI et ED EM2PSI - il s'agit d'une structure déjà très active, mais dont le focus porte principalement sur L et M. Le niveau L, généralement omis pour les GS, est indissociable des formations d'ingénieur à cause des cycles "prépa intégrée".

³ <https://cytech.cyu.fr/>

- CY Arts et Humanités : ED AHSS, recouvert en grande partie par le périmètre de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine (ci-après EUR HCP) avec une riche activité détaillée dans le rapport de l'ED AHSS.
- CY Education : ED EDC - le modèle standard des GS interroge ici car les formations niveau M de ce secteur ont des vocations immédiatement professionnalisantes, sans lien évident avec la recherche - la mutualisation M/D doit alors se penser différemment.
- CY Droit et Science politique : ED DSP - les mêmes remarques que ci avant peuvent se faire ici. La GS est perçue comme l'ED DSp elle-même.
- ESSEC (GS management) qui porte le PhD Program de l'ESSEC - il s'agit également d'un dispositif d'enrichissement de l'activité de recherche.

Évaluation Collège : 2/5

La stratégie d'établissement sur les Graduate Schools a pour l'instant été largement poursuivie sans contribution notable du Collège Doctoral. Début 2024, un changement est intervenu pour faire interagir plus largement le Collège Doctoral dans la stratégie de mise en place effective de GS effectives... Plusieurs actions, détaillées ci-avant, ont permis de définir une trajectoire qui place les écoles doctorales au centre de la construction des Graduate Schools. Il ne s'agit toutefois que d'un début de plan d'action à l'échelle globale, alors qu'il y a parfois des collaborations plus poussées à l'échelle des ED individuelles (notamment AHSS avec l'EUR HCP qui préfigure une Graduate School comme preuve de concept).

- C4. La formation doctorale intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu.

Le Collège Doctoral témoigne totalement d'une "réalité agissante" de la pluridisciplinarité : les décisions sont prises collégalement par le Bureau des 5 EDs où le travail se fait dans un esprit collectif et positif.

La question de l'interdisciplinarité est renvoyée aux Conseils d'ED où tous les laboratoires peuvent s'exprimer pour la construction de la politique scientifique de l'ED. Cette interdisciplinarité est particulièrement active et efficace au sein de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine, de la FSP, etc. Ainsi ont été créées des spécialités de doctorat directement interdisciplinaires dans leurs intitulés (ex. Patrimoine : études patrimoniales ; Patrimoine : conservation-restauration, Paysage...) et sont envisagées dans les autres ED des créations correspondant à des métiers nouveaux (ex. matériaux pour le patrimoine, droit appliqué aux drones, etc. l'idée étant ici que la demande existe mais elle est peu visible et que l'offre va encourager la demande).

Un autre projet porté par le Collège et toutes les ED est de créer un label interdisciplinaire (une thèse avec deux directeurs de sections de CNU différentes : une preuve de concept a été lancée avec la thèse remarquable de Juliette Robin-Dupire en conservation-restauration sur la restauration des plâtres du Louvre et de la Villa Médicis où les deux directeurs étaient un PR d'histoire et un PR de génie civil)

Évaluation Collège : 4/5

La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité ne sont pas des déclarations d'intention et des vœux pieux, mais des réalités agissantes au sein des 5 ED et du Collège doctoral.

- C5. La formation doctorale intègre les enjeux du développement durable, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants.

2 crédits obligatoires sont demandés pour une ou plusieurs formations sur le "Développement Durable" qui est un des 4 domaines obligatoires.

Nous avons cette année dans notre offre :

- 1- **Co construit une formation sous forme de Conférence débat TSE** (module 1) réalisée le 27 mars qui s'est poursuivie par **un travail de groupe en intelligence collective axé sur la posture du docteur** en lien avec ces questions (module 2) réalisé le 24 avril 2024.

Nombre de participants : 24 inscrits 22 présents

Nombre d'heures : 12h

Equipe pédagogique (module 1) : Catherine Cattin, Responsable des outils de la transition écologique / Formatrice & animatrice pro de la Fresque du Climat - Ariane Migault, Chargée de projet transition écologique et sociale - Olivier Gallet, Directeur de la chaire biodiversité CY fondation · professeur · Chargé de Mission Transition Sociétale et Environnementale - Arnaud Blanchard, IGR CNRS informatique en IA situé à ETIS (CYU) - Michel Jordan, IGR à CY Vision 3D, réalité virtuelle / réalité augmentée (Ronan Hebert – VP transition/carbone de l'université)

Equipe pédagogique (module 2) : Fondation Sciencis, et constitution d'un jury composé de : Dominique Sciamma, Directeur de CY école de design, CY Cergy Paris Université ; Dominique Frizon-Delamotte, Professeur des Universités chez Université de Cergy-Pontoise ;

Paula Bruzzone Rouget, fondatrice de sciencis - science, innovation et société et Didier Areias, Chef de département de génie biologique. Conseiller municipal de Cergy.

- 2- Chaque année nous proposons le **MOOC - Les principes fondamentaux de la REDD+** ouvert sur toute l'année.

Les principes fondamentaux de la REDD+ couvrent les bases du programme, des conditions requises par la CCNUCC sur la façon de préparer et de mettre en œuvre la REDD+ au niveau national aux ressources financières disponibles. Ce cours de 12h s'articule autour de six modules. Chaque module dure environ deux heures.

Pour cette année, 70 inscrits et 40 validés pour l'instant.

- 3- Nous avons mis en place un séminaire immersif et résidentiel **nommé « Les Doctoriales compétences 2024 »** en partenariat avec Normandie Université réalisé sur 3 jours. Dans le cadre de ce séminaire axé sur les compétences du docteur (sur le socle commun des compétences du docteur), deux demi-journées ont été consacrées à la mise au travail en groupe autour de la résolution de problématiques sociales et/ou sociétales. Les travaux effectués par les doctorants ont été présentés à un jury scientifique.

Nombre de participants : 24 doctorants dont 11 doctorants de CY Cergy Paris Université.

- 4- Faute d'animateur cette année, nous n'avons pas mis en place **la Fresque du climat** qui avait été proposée les 2 années précédentes en français et en anglais et présentiel et/ou distanciel (3 modules différents) : en 2021-2022 : 81 inscrits, 74 présents ; en 2022-2023 : 68 inscrits, 52 présents.

Nous avons pour projet, pour l'année prochaine, de pérenniser nos formations liées à ce domaine afin de proposer divers formats (fresque, formations, conférence). Dans cette perspective, nous avons rencontré et participé à un atelier 2tonnes animé par la fondation Sciencis qui œuvre pour la médiation scientifique et pour la transition écologique et souhaitons collaborer davantage.

Évaluation Collège : 3/5

La question des enjeux du développement durable irriguant la posture et les travaux de recherche des doctorants est pris en compte au niveau des ED et du Collège. Cela a été mis en place au cours du contrat qui se termine, une marge de progrès est encore possible.

- C6. Avec la contribution de ses partenaires, la formation doctorale inclut des animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique.

Les doctorants peuvent suivre des formations à la médiation pour la fête de la science, mais l'appétence des doctorants varie d'année en année. CYU a déposé un dossier pour obtenir le label SAPS et il est prévu d'augmenter l'offre de formation à cet égard.

Parmi l'offre de formation des années précédentes, nous avons eu une manifestation "Bulles de chercheur.e.s" plusieurs années; la médiation scientifique par la BD à l'université en 2022.2023; une formation d'entraînement à la médiation avec Laurence Bordenave (Stimuli) et Guillaume Boutanox (Artiste) pour 9 inscrits et 7 qui ont terminé pendant la fête de la science.

Chaque année se tient le concours MT 180, avec une formation de préparation au concours national avec Frédéric Guignot, 10 inscrits et 5 validés cette année. En 2017, Davina Desplan obtient le 2e Prix du jury pour sa présentation « Caractérisations mécaniques et électriques de produits cosmétiques et de leur stabilité, lien avec des modifications chimiques ou des contaminations biologiques ».

Évaluation Collège : 3/5

Là encore, le Collège a mis en place des événements et manifestations. Mais là encore, la difficulté est d'avoir suffisamment d'inscrits. Hormis dans les domaines ST (et encore...), les doctorants résident peu sur Cergy et son bassin et privilégient les événements sur Paris ou en ligne.

- C7. La formation doctorale s'appuie sur les actions menées et les moyens obtenus dans le cadre des projets du programme d'investissements d'avenir (PIA), pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

CY Cergy Paris Université, et plus largement CY Alliance, qui est la structure porteuse du Collège Doctoral, a bénéficié de plusieurs projets financés par les différents appels du PIA, en particulier :

- le labex MMEDI⁴ qui a financé des thèses au sein de l'ED EM2PSI ;

⁴ https://labex-mme-dii.u-cergy.fr/?page_id=561&lang=en

- l'EUR HCP (Humanités, Culture, Patrimoine)⁵ qui a permis de proposer de nombreuses formations (séminaires de 3 jours bisannuels) au sein de l'ED AHSS ;
- le projet SFRI qui permis de financer des bourses de mobilité doctorale sortante, des bourses pour des masterants talentueux, le recrutement d'une agente pour le suivi des dossiers internationaux (cotutelles, mobilité).

Évaluation Collège : 4/5

Traditionnellement, CYU répond à tous (ou presque) les appels à projet avec généralement des résultats très positifs, preuve du sérieux et de l'efficacité des équipes.

Référence 2 : La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.

- C1. L'école doctorale assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale. Elle se coordonne dans cette mission avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, avec les autres écoles doctorales, avec les composantes et, le cas échéant, avec le collège doctoral de l'établissement.

Le Collège Doctoral, plus spécifiquement le service doctoral adossé à la structure collégiale, gère les admissions des doctorants une fois qu'ils ont été sélectionnés par les unités de recherche. Le *modus operandi* peut se résumer ainsi :

- le Collège Doctoral affecte des financements doctoraux aux ED. Les unités de recherche effectuent les sélections de candidats et transmettent les projets à l'ED qui les valide en conseil. Le Conseil établit un PV pour les recrutements financés de l'année. Les doctorants non financés sont gérés individuellement.
- Les (futurs) doctorants sont contactés par la gestionnaire de l'ED correspondante pour débiter leur inscription. En parallèle, ils sont contactés par le service RH pour leur contrat doctorat si leur financement correspond. Les services d'appui à la recherche

⁵ <https://collegedoct.cyu.fr/version-francaise/doctorat/le-doctorat/doctorat-par-le-projet>

(DGA Recherche) apportent leur concours à la précision des financements (typologie, suivi financier). Les flux financiers sont validés par les services financiers en parallèle.

- Une fois l'inscription pédagogique (sujet) puis l'inscription administrative (frais de scolarité) finalisés, les contrats et autres modalités d'accueil peuvent être terminés.
- Les doctorants sont alors accueillis par leurs unités de recherche et rejoignent les cohortes annuelles des doctorants (invitation aux journées d'accueil des nouveaux doctorants, notamment).

Le suivi des inscriptions administratives et pédagogiques est satisfaisant au regard de la partie par le Collège : les temps de réponse sont courts et les publics trouvent rapidement des réponses. Le suivi RH et financier pose problème sur fond de découpage des responsabilités entre services : le service recherche va suivre des doctorants CIFRE qui n'ont pas à être recrutés par CYU (mais qui correspondent à des conventions de collaboration recherche) mais pas des doctorants suivis financièrement par d'autres services de CYU ; au contraire, le service RH des contractuels de la recherche (Pôle RH international) suit tous les doctorants recrutés par CYU. Les auteurs de ce rapport espèrent que les nouveaux DGA recherche et RH permettront, dans le cadre d'un meilleur suivi de la masse salariale affectée au doctorat, de réduire ce "double suivi" à des pratiques plus harmonieuses.

Le Collège est l'acteur institutionnel qui porte la politique doctorale de site auprès d'instances de l'université, par exemple auprès de la conférence des directeurs de laboratoire. Fin 2023, de nombreux rappels ont été faits par les acteurs du Collège. Un exemple récent permet d'explicitier le rôle des différents acteurs. En 2023-2024, il a été constaté un nombre important de doctorants non encore réinscrits. Faute de règle "publiquement connue", il n'était pas possible de les considérer immédiatement en abandon. Il a été annoncé qu'à partir de la rentrée 2024, tout doctorant n'ayant entrepris aucune démarche au 1^{er} décembre sera sollicité une ultime fois puis, sans réponse satisfaisante au 1^{er} janvier, considéré en abandon. Les derniers retardataires de 2023-2024 vont être traités au cas par cas en juin, ayant obtenu l'accord des directeurs d'ED à cette fin. Au cours de l'année, de nombreux cas de doctorants "tardifs" ont été traités : tous ceux qui l'ont souhaité ont pu être réinscrits - personne n'a été "mis à la porte" pour l'instant.

Évaluation Collège : 4/5

Sur ce point, toutes les écoles doctorales se sont auto-évaluées à 5, le Collège a choisi de s'autoévaluer à 4 pour témoigner d'objectifs désormais plus ambitieux. Les écoles doctorales CY sont bien positionnées, bien équipées en personnels, en moyens et effectuent bien leurs missions (CSI, formations, etc...) dans de bonnes conditions au regard des normes nationales. Les nouvelles ambitions du Collège vont plus loin : faire jouer un rôle plus proactif des ED dans les recrutements (diffusion des sujets, qualité des jurys de recrutement).

- C2. L'école s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques, en particulier dans le cas d'une co-accréditation portée par une coordination territoriale ou par les établissements du site. Le cas échéant, l'école doctorale précise l'articulation de ses missions avec celles du collège doctoral du site.

CYU est le seul établissement accrédité à délivrer le doctorat dans CY Alliance. Certains établissements ont pu l'avoir par le passé, notamment l'ESSEC, mais ce n'est plus le cas. Certains établissements-composantes de CY Alliance sont cotutelles des unités de recherche (ex ETIS avec l'ENSEA) ou tutelles principales (ex LéaV de l'ÉNSA Versailles - Architecture).

L'ESSEC a un "PhD program"⁶ qui fonctionne comme une EUR avec un programme d'excellence fournit un financement et des activités scientifiques en parallèle de la thèse. Toutefois, le dispositif devra être examiné dans les années à venir : les doctorants du PhD program sont boursiers, plutôt que contractuels, ce qui ne semble pas en adéquation complète avec les pratiques de l'ESR français instaurées par le MESR depuis 20 ans. D'autres points à reprendre ont pu être constatés : CSI irréguliers, rôle mal défini du "superviseur" du PhD program, exonération (auprès de CYU) des frais de scolarité par des accords non encadrés par des écrits, etc. Ces questions seront abordées dans les années à venir à travers une remise à jour de la convention de collaboration entre l'ESSEC et CYU.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral a également plusieurs collaborations avec des acteurs du doctorat :

- depuis plusieurs années, le Collège Doctoral de CYU collabore avec celui de Normandie Université pour l'organisation de Doctoriales et d'événements similaires.
- CYU est un membre actif au sein du Réseau National des Collèges Doctoraux contribuant régulièrement à ses actions.
- Les agents du Collège Doctoral participent à d'autres réseaux professionnels : Campus France, PRIDE (Professionals in Doctoral Education), l'EUA-CDE (l'équivalent européen du RNCD).
- CY contribue financièrement à l'activité du MOOC PHDOOC qui est proposé à ses doctorants. A partir de 2024, le responsable administratif est également intervenu dans l'une des formations.
- CY subventionne l'ABG, en plus de mobiliser ses agents pour des formations.

Évaluation Collège : 3/5

Il existe ici une certaine marge de progression concernant quelques dossiers sur lesquels les responsables du Collège Doctoral et post-Doctoral feront porter leurs efforts prochainement.

⁶ <https://essec.edu/en/program/program-phd/>

Référence 3 : La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche, qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.

- C1. L'offre de formation doctorale est construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'école doctorale et intègre une formation aux différentes compétences nécessaires à l'élaboration du projet de recherche des doctorants.

Pour les formations des ED sur la méthodologie :

- EDC : 7 modules ouverts d'octobre à mars et aux extérieurs sur cette année : 686 inscrits et 539 présents.
- DSP : 2 inscrits et 1 présent.
- AHSS : 10 inscrits et 7 présents.
- Pour les ED SI et EM2PSI, 5 modules de méthodologie ont été proposés.

Évaluation Collège : 4/5

Une très grande disparité existe ici mais cette disparité témoigne rigoureusement de pratiques scientifiques et d'une histoire de chaque discipline. Les ST sont plus proches de méthodologies enseignées directement dans les manip à la différence des SHS où la méthodologie relève aussi d'un apprentissage plus académique, ce qui est fait.

- C2. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs associés à l'école doctorale participent à la formation doctorale.

Les écoles doctorales indiquent que la participation des enseignant-chercheurs est pleinement satisfaisante sur les différents champs où celle-ci se manifeste :

- participation aux conseils et autres instances de l'ED (comités CSI, par exemple)
- activités pédagogiques proposées par les chercheurs aux doctorants (ex formations méthodologiques)
- co-organisation de colloques

Sur la question spécifique des chercheurs associés, la situation peut varier entre écoles doctorales, on peut citer :

- les thèses EUR au sein d'AHSS qui font souvent intervenir des professionnels non académiques
- les unités de recherche multi-tutelles (les laboratoires au sein de l'ED EDC, par exemple) avec de nombreuses codirections inter-établissement

Évaluation Collège : 5/5

Les écoles doctorales sont parfaitement intégrées dans l'écosystème de la recherche à CYU. La communauté scientifique participe activement, à différents niveaux, à la formation doctorale.

- C3. La formation à la recherche inclut une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, qui irrigue la posture et les travaux de recherche des doctorants. Elle se traduit aussi par la mise en place de la prestation du serment d'intégrité scientifique, qui fait l'objet d'une communication auprès des doctorants.

A l'issue de la soutenance de la thèse, le candidat doit prêter serment en s'engageant à respecter les principes et les exigences de l'intégrité scientifique, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la recherche. C'est à ce titre que le collège doctoral et post-doctoral de CY indique le domaine « Ethique et Société » comme étant un domaine obligatoire par l'obtention de 2 crédits/an par formation "Ethique et Société".

Le but de ces formations étant d'identifier les acteurs et les démarches qui peuvent être utiles dans la poursuite de la recherche doctorale ; de comprendre le rapport à l'éthique et à l'intégrité aussi bien dans leur enseignement que dans leur pratique quotidienne de la recherche.

2022 - 2023	1A	Hors 1A	Total formés	Total inscrits
MOOC Ethique de la recherche	0	47	47	78
MOOC Intégrité scientifique	0	36	36	56
MOOC Research integrity	0	8	8	10
Formation Humanités numériques - 1) Rencontre-débat : sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique			30	32
Formation Humanités numériques - 3) La science ouverte et ses enjeux			30	32
Total			151	208

Afin de renforcer nos formations dans ce domaine et de sensibiliser l'ensemble des doctorants, nous avons pour projet de collaborer avec Catherine Marshall, Professeure des universités chez CY Cergy Paris Université en sciences humaines, pour l'année prochaine 2024 - 2025. Nous prévoyons de mettre en place deux modules afin de former nos doctorants sur les éléments suivants : Réglementer la recherche : que signifient l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique ? ; Éthique de la recherche et de la publication : Codes et lignes directrices / Éthique de la recherche sur Internet et médias sociaux ; Questions éthiques liées aux méthodes de recherche / Mauvaises conduites, fraudes et tromperies en recherche / Conduite responsable de la recherche.

Évaluation Collège : 4/5

Cette question de l'intégrité a été très tôt prise au sérieux à CYU et a fait l'objet très tôt également de formations au départ non "ECTisables" mais aujourd'hui conférant des crédits.

- C4. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation, pendant et après la thèse, aux activités et à la production scientifiques de leur unité de recherche de rattachement.

Les doctorants de CYU sont activement intégrés à la vie de leur unité de recherche. Ils participent à des colloques, des séminaires et des réunions organisés par leur laboratoire, et sont encouragés à présenter leurs travaux de recherche. Ils sont également impliqués dans la publication d'articles scientifiques, et peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la rédaction et la relecture de leurs articles.

Les ED encouragent la valorisation des résultats de recherche des doctorants, et mettent à disposition des financements pour soutenir leur participation à des congrès internationaux. Des formations sont également proposées pour aider les doctorants à développer leurs compétences en communication scientifique.

Les doctorants, une fois la soutenance passée, ont la possibilité de rester attachés à leur laboratoire après la soutenance de leur thèse.

Évaluation Collège : 4/5
L'ensemble de ces dispositifs permet aux doctorants de s'intégrer pleinement à la communauté scientifique de leur discipline, et de développer les compétences nécessaires pour poursuivre une carrière en recherche.

- C5. La formation doctorale s'appuie sur les services de documentation notamment en matière d'accès aux ressources documentaires et de contribution aux contenus de formation.

Le Collège comme les ED travaillent avec la BU pour les cours de Zotero (10 dates) pour les niveaux 1 et 2 ; et bientôt des formations seront mises en place pour la science ouverte par la BU.

Évaluation Collège : 4/5
Le Collège Doctoral évalue positivement sa politique en matière d'accompagnement, par les services des BU, au regard des ressources documentaires.

- C6. La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et des docteurs sont suivies et accompagnées.

Le signalement des thèses débutées et en cours se fait par les outils classiques (ADUM et STEP/STAR) en collaborations avec les Bibliothèques Universitaires.

CYU s'est dotée récemment d'une feuille de route en matière de Science Ouverte.⁷ Il est prévu de travailler à mieux former les doctorants sur ces enjeux, notamment lors des journées de rentrée. Ceci n'a pas encore été mis en place, hormis des formations volontaires, au cours de 2023/2024 mais il est prévu de le faire pour la rentrée 2024.

Toutefois, le Collège Doctoral se montre désormais plus exigeant au regard du dépôt de thèse et encourage fortement les dépôts ouverts. Le signalement sans dépôt doit être justifié (exemple d'une soutenance 2023 : thèse sur le cyberdjihadisme).

De plus, l'effort principal de communication passe par les unités de recherche, principalement les publications, pour leur signalement et dépôt sur HAL.

Évaluation Collège : 3/5

Les EDs évaluent plutôt positivement ce point (3; 2 pour DSP⁸; 5; 4; 4). Un travail important est fait au niveau des unités de recherche, avec l'ED étant généralement plutôt dans l'exigence d'une valorisation des travaux de thèse - levier de propagation de bonnes pratiques (signalement sur HAL).

Le Collège Doctoral s'évalue à 3 afin de signifier qu'il reste nécessaire pour lui de renforcer son offre de formation et de pédagogie en matière de Science Ouverte.

⁷ https://bibliotheque.cyu.fr/medias/fichier/feuille-de-route-science-ouverte_1707819752102-pdf?ID_FICHE=98388&INLINE=FALSE

⁸ Ceci reflète, aux yeux des auteurs, les pratiques orthogonales des chercheurs en droit en matière de publication : revues françaises qui sont peu citées dans les outils de bibliométrie (WoS, etc...). Ceci ne reflète donc pas une mauvaise pratique de l'ED plutôt une inadaptation des métriques.

Référence 4 : La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat.

- C1. La formation doctorale prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique.

Le Collège ne poursuit pas de partenariats à titre individuel : ce sont les ED et les labos qui le font.

Évaluation Collège : 3/5

Le Collège, à travers ses réunions régulières avec les ED, prend note des activités menées par les ED concernant cette question des besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique.

- C2. L'école doctorale associe les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale et valorise auprès d'eux les compétences acquises au sein de cette formation.

Le Collège Doctoral conduit l'offre de formations transversales et mutualisées. Plusieurs prestataires sont sollicités pour apporter des compétences extérieures. L'intérêt de ces prestataires est que cette offre de formation est facile à dimensionnée.

Évaluation Collège : 2/5

Le Collège Doctoral n'a pas réellement de politique partenariale pour l'offre de formation, hormis la sollicitation d'acteurs reconnus comme l'ABG ou PHDOOC.

- C3. La formation doctorale contribue à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans une diversité d'emplois exigeant le grade de Docteur, y compris par la formation à l'entrepreneuriat.

A partir de la rentrée 2023, les chiffres de poursuite de carrière des docteurs sont présentés aux doctorants lors des rentrées universitaires. Le message est passé : le doctorat prépare à des multiples voies professionnelles et celle d'enseignant-chercheur académique français ne peut être le projet par défaut. Ces chiffres sont rappelés lors d'autres événements (ex Doctoriales).

Par ailleurs, en 2024, au bénéfice d'une collaboration avec L'Oréal, une journée "découverte d'une entreprise" a été proposée pour la première. L'objectif à moyen terme est de pérenniser ce dispositif pour permettre des modalités de recrutement récurrents de nos docteurs par L'Oréal.

Début janvier 2024, CYU a obtenu une labellisation partielle pour son Pôle Universitaire d'Innovation.⁹ Le projet vise à développer notamment les modalités de valorisation.¹⁰ Aucune formation n'existe encore - le temps a manqué en 2024 pour les lancer mais elles feront l'objet d'un temps de réflexion en 2024-2025.

Évaluation Collège : 2/5

L'offre de formation, si elle est riche, n'est pas encore suffisamment balisée pour bien accompagner les doctorants vers des métiers bien identifiés. Des progrès sont à faire sur l'accompagnement dans le choix des formations et plus largement dans la connaissance des opportunités.

- C4. L'école doctorale contribue au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants notamment en privilégiant ou en rendant obligatoire, pour l'inscription en doctorat, l'obtention d'un financement et en s'adaptant à la diversité des publics accueillis.

Reflétant le consensus national sur ces questions, il n'y a pas de règle sur les financements obligatoires à l'échelle du Collège qui soit valable pour toutes les EDs. Les EDs ont, individuellement, des règles à ce sujet, comme on peut le voir dans les différents rapports

⁹ <https://www.cyu.fr/universite/media-et-communication/communiqués-de-presse/cy-transfer-et-ses-partenaires-labellisés-pui-dans-le-cadre-de-france-2030>

¹⁰ <https://cytransfer.cyu.fr/poles-universitaires-dinnovation>

d'ED : si les financements sont obligatoires en ED EM2PSI et SI, ce n'est pas le cas en AHSS, DSP et EDC.

CYU étant un établissement HRSR4, la question du financement est un point de vigilance pour toutes les EDs, indépendamment des montants plafonds exigés quelle que soit l'ED. En particulier, les services du Collège Doctoral veillent à ce que lors des inscriptions, la situation financière soit connue, notamment sur toute la période de 3 ans.

Évaluation Collège : 4/5

Tous les acteurs du doctorat (Collège, directions d'ED) ainsi que leurs services partenaires (santé du travail, DRH...) échangent régulièrement à propos de situations délicates et il y a un bon suivi des doctorants en difficulté.

- C5. Les missions complémentaires du contrat doctoral participent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants.

Les missions complémentaires ont longtemps été peu encadrées avec des missions qui déviaient du cadre légal prévu : une mission acceptée en 2022 a financé le terrain de recherche d'une doctorante. Elle a été prolongée en 2023 car il n'avait pas été possible de rappeler les règles formellement à temps. À partir de 2024, ce cadre a été formalisé lors des communications et cela a fait l'objet de rappels auprès des directeurs d'unités de recherche.

Brièvement, le fonctionnement des missions complémentaires à CY est le suivant :

- on distingue les missions complémentaires hors enseignement, 3 typologies sont distinguées à CYU :
 - Expertise : analyse juridique, étude de marché, conseil, recherches bibliographiques, réalisation de site web, accompagnement de projet...
 - Diffusion de l'information scientifique et technique : rédaction d'articles, journalisme scientifique, mise en place et animation d'ateliers pédagogiques...
 - Valorisation des résultats de la recherche : promotion de la technologie, prospection, étude sur le dépôt d'un brevet, activité de veille technologique, recherche d'applications pour une technologie...

Pour ces projets, une offre de projet est déposée par les services ou EC demandeurs. Les projets hors cadres (exemple 2024 : demande d'un service hors CYU) sont refusés. Elles sont évaluées par le Bureau des ED : d'abord sur la pertinence "pédagogique" pour les doctorants, puis sur l'opportunité de les financer hormis si le porteur finance sur ses propres crédits la mission. S'il n'y a pas de candidat, une phase de candidature s'ensuit.

- on distingue les charges d'enseignement car elles sont généralement financées par les composantes directement. Si la charge d'enseignement fait entre 60 et 64h, un

avenant à 64h est fait (indépendamment du volume). S'il y a moins de 60h, c'est plutôt géré par vacances que sous forme de mission complémentaire.

Pour les missions d'enseignement, des formations à la pédagogie sont proposées.

Évaluation Collège : 2/5

Les missions complémentaires sont une belle opportunité de développer des compétences complémentaires au travail de recherche. Aucune formalisation entre projet de carrière et missions n'est réalisée afin de "n'enfermer" personne dans une voie donnée.

Référence 5 : La formation doctorale est ouverte à l'international.

- C1. La formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs conclus pour son bénéficiaire, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

CYU est membre de l'Alliance européenne "EUTOPIA"¹¹. Elle participe notamment aux activités suivantes :

- coordination d'un appel à candidatures pour des cotutelles EUTOPIA¹²
- rédaction et contrôle des conventions de co-tutelles et co-directions
- suivi des financements de thèse
- travail de réflexion autour de formations à l'encadrement

Évaluation Collège : 4/5

Le Collège représente CYU pour les questions liées au doctorat au sein de l'Alliance EUTOPIA. Toutefois, la charge de travail est importante et non compensée par des ressources humaines EUTOPIA.

¹¹ <https://www.cyu.fr/europe-et-international/eutopia/decouvrir-lalliance>

¹² <https://eutopia-university.eu/english-version/opportunities/students/phd-cotutelle-call-2024>

- C2. La formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants conclus par les différents acteurs de son périmètre et sur des dispositifs de soutien financier.

Le Collège Doctoral, au cours du dernier contrat, s'est renforcé sur cet aspect international. Une agente (Anne Sophie Vallageas) s'occupe de la gestion des appels à mobilité et la constitution des conventions de cotutelle.

Le suivi des cotutelles se fait notamment à travers des tableaux centralisés qui permettent d'établir des tableaux de bord et un suivi individualisé des situations difficiles. L'arrivée récente de cette agente fait qu'une grande partie du travail s'est focalisée sur la gestion de nombreux dossiers en souffrance (thèses qui arrivent à la soutenance sans convention entièrement signée).

Une nouvelle démarche, lancée avec l'arrivée du responsable de service en 2023, a été impulsée. Deux documents sont proposés aux directeurs qui veulent encadrer ou qui encadrent des cotutelles :

- une attestation de cotutelle qui doit être complétée aussi tôt que la cotutelle est imaginée: elle sert d'engagement des acteurs pour prévoir une cotutelle, cela permet d'avancer sur les procédures d'inscription alors qu'il faut normalement inscrire seulement avec la convention finalisée
- une "checkliste" d'éléments qui doivent être adressés dans l'accord de cotutelle. Le document se veut exhaustif et sert à faire le point sur tous les éléments, notamment scientifiques,

Le Collège Doctoral a initié au sein du RNCD un travail de réflexion autour d'une trame unique de cotutelle entre la France et la Belgique.

Évaluation Collège : 4/5

Le Collège Doctoral est désormais bien équipé pour traiter et suivre les cotutelles, sachant que chaque cotutelle est quasiment un nouveau dossier et que très peu de modèles peuvent resservir.

- C3. L'internationalisation de la formation doctorale bénéficie des moyens et de l'apport des projets du PIA ainsi que, le cas échéant, d'une alliance européenne.

Depuis quelques années, la politique doctorale internationale est soutenue par des crédits SFRI :

- Appel à mobilité international financé par SFRI (« AMI Collège Doctoral et Postdoctoral »)

Il existe un AMI similaire, avec un cofinancement labo, porté par les ED sur crédits SCSP. Il s'agit d'ici d'un bilan qui porte sur la seule enveloppe de mobilité portée par le Collège, qu'elle gère ensuite directement auprès des doctorants lauréats.

En 2022, les montants attribués sont de 42400 €. Il y a eu deux appels : mai 2022 et décembre 2022. Les montants engagés sont respectivement de : 27400 € et 15000 €. 4 de nos écoles doctorales (EM2PSI, AHSS, EDC et DSP) ont eu des doctorants lauréats de ce dispositif. Les projets retenus étaient tous des mobilités moyennes ou longues (plus de 3 mois).

En 2023, les montants attribués sont de 14392 € pour la première session (16242 € demandés). Attribués le 22 mai, ces crédits représentent 7 projets CYU et 2 projets ESSEC. Hormis une exception, c'est toujours le montant maximum qui a été demandé (2700 €). Il s'agit de mobilités moyennes (80 à 180 jours) pour 7 projets avec 2 projets longs d'un an (cotutelles) avec une demande d'aide pour la mobilité. Pour un projet, la prise en charge du déplacement étant redondante avec des crédits du projet, seul le financement d'un colloque a été retenu (800 €).

On pourra noter que la répartition des lauréats est la suivante : 2 doctorants de l'ED SI, 5 doctorants de l'ED AHSS, 2 doctorants de l'ED EM2PSI (tous deux ESSEC). On pourra regretter l'absence de demandes des ED EDC et DSP.

Il est envisagé de proposer un second appel à manifestation pour mobiliser les crédits restants.

Ce dispositif est apprécié des doctorants car il permet de financer des volumes plus importants que l'autre appel (celui des ED) et permet donc de différencier ce dernier pour les mobilités courtes et l'AMI SFRI pour les mobilités moyennes et longues

- Bourses d'excellence SFRI pour le master

Sur les crédits 2022, 11 bourses de 7800 € ont été affectées, ceci représente 42900 € de crédits SFRI (sur les 78 k€ prévus) avec le même montant financé par les composantes (et l'ESSEC). Ces bourses ont été attribuées le 13 juillet 2022 pour l'année 2022-2023. La répartition par composante est la suivante : 1 ESSEC, 2 LEI, 2 ST, 4 Eco Gestion, 2 Droit. Les dossiers ont été proposés par les composantes puis validés collectivement par des représentants de celles-ci ainsi que du Collège.

Sur les crédits 2023, 7 bourses ont été délivrées dans des conditions identiques sans réunion collective – les décisions des composantes ont été suivies sans contestation. Ceci est la conséquence d'une incompréhension exprimée par les composantes quant à la place du Collège *Doctoral* dans des bourses de *Master*. La répartition par composante est la suivante : 2 LEI, 2 ST, 2 Eco Gestion, 1 ESSEC. Compte tenu des financements restants, il a été proposé que des candidats surnuméraires puissent bénéficier de bourses (Eco Gestion).

- L'accompagnement du doctorat

Plusieurs dépenses sont concernées ici :

- 20 k€ pour de l'ingénierie pédagogique ceci a été reversé au budget
- 20 k€ pour le recrutement d'une ingénieur pédagogique – une personne a été recrutée à partir de janvier 2023 mais peu ou pas de crédits SFRI sont utilisés pour financer ce poste

- Le recrutement d'une assistante de coopération internationale - 1d et 2e

Recrutée en septembre 2022, l'assistante suit les cotutelles (conventions, notamment) et les dispositifs de mobilités. Ces missions étaient portées de façon intermittente par les gestionnaires pédagogiques des écoles doctorales. L'arrivée de l'assistante a permis de mieux suivre ces chantiers. L'avis des directeurs d'école doctorale est très positif sur l'amélioration du service rendu.

- Bourses de thèses EUTOPIA – 1e, 2f et 2g

En 2022, 4 financements doctoraux ont été attribués à des projets proposés avec CYU comme établissement porteurs. Il y avait l'équivalent de 17 supports en poste entiers, avec quelques demi-financements. 132 projets ont été déposés, 18 projets ont été retenus.

En 2023, la campagne, lancée en février, a débouché sur 66 projets éligibles plus quelques projets incomplets. Il y a eu 19 projets où CYU était partenaire (principal ou associé). 22 supports de poste étaient prévus, mais trois ont été rajoutés (un par VUB et UW, ainsi que le 4^e support initialement oublié de CYU). Toutefois, certains supports n'ont pas été utilisés : le support Ca'Foscari n'a pas trouvé de projet éligible, ainsi que 4 supports UNL (mais ils ont été pourvus pour d'autres projets de cotutelle dans l'Alliance mais *hors appel*). Cela représente 20 nouveaux projets retenus dans cet appel.

Le résultat final pour CYU est le suivant 7 projets retenus (4 financés en interne dont 2 pour l'ED SI mais dans des disciplines différentes, 1 pour EM2PSI et 1 pour AHSS, 3 financés par les partenaires avec un par ED : EM2PSI, AHSS, SI). A noter, comme pour les bourses de mobilité, l'absence des ED EDC et DSP.

La campagne 2024 est en cours.

Évaluation Collège : 4/5

SFRI a permis d'enrichir considérablement l'offre de services ainsi que les moyens du Collège Doctoral.

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

Référence 6 : La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.

- C1. La formation doctorale définit et met en œuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation, ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre d'une approche par compétences.

Depuis de nombreuses années, le Collège Doctoral de CYU suit les formations, sur l'outil ADUM, en comptant en **crédits**. Les grandes lignes du dispositif sont les suivantes :

- 9 crédits doivent être obtenus dans le catalogue de formation, 9 crédits doivent correspondre à des activités extérieures. Le minimum pour autoriser la soutenance est donc de 18 crédits, ceux-ci n'étant pas toujours fongibles.
- Pour les 9 crédits du catalogue, il y a 7 catégories de formation :
 - Les blocs *obligatoires* : Langues (généralement l'Anglais est validé via le TOEIC), Éthique et société (recouvre les obligations E&S), Orientation professionnelle et Développement durable. De 1 à 2 crédits sont attendus dans chacun de ces blocs.
 - Les blocs *facultatifs* : Connaissance et culture scientifique, Outils de thèse et Développement de carrière.
- Pour les 9 crédits hors catalogue, il s'agit de la participation à des colloques scientifiques, la parution de publications scientifiques, de formation hors-CYU... chaque ED maintient une liste des actions valorisables au titre des crédits hors catalogue - les demandes sont toujours évaluées par les directions d'ED.

Depuis 2023, un important travail a été réalisé par le Pôle Formation du Collège Doctoral pour baliser l'offre de formation existante en lien avec le référentiel de compétences RNCP.

L'approche par compétences reste un sujet épineux pour le doctorat. Cette question est très liée au portfolio de compétences. On peut distinguer globalement deux tendances :

- Le portfolio de présentation - il s'agit d'utiliser le portfolio comme outil de bilans d'activités passées afin d'afficher des niveaux de compétences. MyDocPro de l'ABG correspond à cette utilisation.¹³ Il est largement présenté et fait l'objet de formations à CYU. Un certain nombre d'établissements français se sont engagés dans des dispositifs visant à développer de nouveaux portfolios de présentation, souvent

¹³ <https://www.mydocpro.org/fr>

adossés à ADUM. Il n'y a pas ici de modalités pédagogiques repensées autour des compétences et il ne s'agit donc pas d'approche par compétences, simplement de formes plus élaborées et intéressantes de *valorisation par les compétences*.

- Le portfolio d'apprentissage, qui nécessiterait un bilan de compétences en entrée de thèse, des objectifs pédagogiques de la thèse en compétences, des modalités d'évaluation des compétences annuelles et finales. A ce jour, aucun modèle n'est mis en œuvre en France pour le doctorat, mais des réflexions sont en cours pour développer un tel modèle.

Les formations doctorales sont référencées par domaines conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et elles doivent, par ailleurs, répondre à un ou plusieurs blocs de compétences de la fiche RNCP du doctorat. Chaque formation est donc rattachée à un ou plusieurs blocs de compétences.

Afin de procéder à l'implémentation d'une approche par compétence et d'inscrire, pas à pas, les nouveaux projets de formation à cette démarche, tout un travail d'ingénierie pédagogique et de formation a été réalisé autour d'une proposition de choix de blocs selon le parcours de la thèse (premier tiers, deuxième tiers et troisième tiers de la thèse). Ce travail engagé en 2023-2024 s'inscrit dans une volonté politique de l'établissement et a vocation de se poursuivre avec l'appui du service de diversification pédagogique de l'Université.

Ainsi, pour penser les formations en développement de compétences et non plus en transmission descendante du savoir, un travail a été engagé autour des nouvelles formations afin d'accroître la professionnalisation des doctorants par des méthodes pédagogiques et d'apprentissages adaptés. L'objectif est également de rendre le doctorant acteur et moteur de son parcours.

Actuellement, nous proposons des formations sous forme d'atelier ou de mise en situation de groupe pour favoriser l'intelligence collective et les contextes de travail dans une démarche de réalisme. Nous essayons autant que possible de faire des points d'étape et des points de compréhension durant la formation afin d'amener le doctorant à penser sa posture et à adopter une démarche réflexive. La formation sur la transition écologique et sociale a démontré les effets positifs de cette démarche.

Nous proposons également des parcours de formation par métiers notamment pour favoriser les compétences managériales ou pédagogiques pour les personnes souhaitant exercer les métiers de l'enseignement.

Évaluation Collège : 3/5

Les ED ainsi que le Collège s'évaluent à 3. Pour le Collège, il s'agit de s'appuyer sur un dispositif de suivi et d'organisation des formations désormais robuste pour enrichir l'offre de formation. Certaines formations notamment au regard du développement durable (exemple choisi car la thématique est importante pour l'établissement) doivent être développées.

- C2. La formation doctorale est construite en cohérence avec les segments professionnels visés par les fiches RNCP correspondant à son périmètre, dans une démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral n'entend pas aujourd'hui descendre jusqu'à la granularité des 22 segments professionnels correspondant aux 22 fiches RNCP du doctorat.¹⁴ Toutefois, une communication sur le "champ des possibles" au regard des domaines se fait au niveau de chaque ED.

Toutefois, comme beaucoup d'établissements français, CYU souhaite développer un balisage de l'offre de formation en "voies" : devenir enseignant-chercheur (pédagogie, notamment), travailler dans le privé (management de projet, etc...), entrepreneuriat, etc... Il s'agit d'un chantier tout juste lancé.

Évaluation Collège : 2/5

L'offre de formation est actuellement intéressante, correctement évaluée par les EDs, mais manque de clarté : un balisage est souhaité pour accompagner les doctorants dans le choix des formations pertinentes au regard de leur projet de poursuite de carrière.

¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037376335/2024-04-12>

- C3. La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation, en particulier à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios des doctorants.

Différentes activités font travailler les doctorants sur des portfolios de compétences :

- des formations autour de l'outil MyDocPro de l'ABG
- d'autres activités avec des portfolios plus personnalisés (ex Doctoriales)

Évaluation Collège : 2/5

Malgré des bonnes notes pour les ED (2;3;3;3;4), le Collège s'auto-évalue à 2 pour refléter le fait que la démarche portfolio est encore en cours de construction. La valorisation des compétences acquises, par la recherche, au niveau des ED est bien réalisée : la participation à des colloques est notamment valorisée dans les crédits obligatoires, par exemple. Toutefois, la cartographie des formations du Collège, relatives aux *soft-skills*, est encore en cours. Une sensibilisation plus forte, par exemple lors des journées de rentrée, aux portfolios doit se faire.

Référence 7 : Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité.

- C1. Les règles de recrutement des doctorants sont définies à l'échelle de l'école doctorale en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Elles incluent notamment la politique de financement et les modalités de recrutement et d'admission des doctorants.

Le recrutement des doctorants à CYU s'effectue sur la base d'un dossier, d'une audition et d'une validation par le conseil d'école doctorale. Ce sont les laboratoires qui mettent en œuvre les principes validés au sein de chaque ED.

La "qualité" du recrutement varie toutefois : les financements "établissements" connaissent généralement les campagnes les plus larges, avec publication des sujets sur de nombreux réseaux. Pour des financements individuels, par exemple pour un financement ANR, on constate parfois une absence de recrutement ouvert.

Évaluation Collège : 3/5

Les écoles doctorales sont très satisfaites du fonctionnement actuel qui laisse largement la main aux unités de recherche (5; 4; 5; 5; 5), hormis la répartition des financements.

A l'échelle du Collège, on peut juger que l'outil ADUM est sous-utilisé au regard de la gestion des candidatures, que la diffusion des sujets varie grandement avec le degré d'implication des chercheurs. En résumé, le dispositif actuel est satisfaisant mais peut-être amélioré, notamment avec une généralisation des pratiques HRS4R.

- C2. Les règles d'admission et d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.

Les soutenances HDR sont gérées par le service Administration et pilotage de la direction de la recherche. Une procédure spécifique a été mise en place en 2018.

Les règles ont été présentées et débattues en Conseil des directeurs de laboratoire, puis validées en commission recherche du 10/04/2018.

Chaque candidature est étudiée par la vice-présidence recherche qui valide la solidité scientifique du dossier avant son passage devant les instances. Des échanges entre les garants/ référents et la vice-présidence ont régulièrement lieu pour clarifier les attendus.

Évaluation Collège : 4/5

Le dispositif HDR, piloté par des services partenaires du Collège, est jugée très favorable par les directeurs d'ED et d'unité de recherche.

- C3. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'école doctorale et dans les unités de recherche qui lui sont rattachées sont définies collégalement entre celles-ci. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis.

Les Écoles Doctorales veillent à de bonnes conditions d'accueil au sein des unités de recherche. Les doctorants sont généralement accueillis individuellement lors de leur inscription administrative et pédagogique à CYU.

Il est à noter également qu'au sein de la DRH, il y a un "Pôle Ressources Humaines Internationales" qui joue deux rôles critiques pour les doctorants :

- Recrutement des contractuels de la recherche, notamment les doctorants contractuels (ainsi que les missions complémentaires)
- Accueil des chercheurs étrangers, notamment les doctorants, au titre d'EURAXESS.¹⁵

Évaluation Collège : 3/5
Aucune difficulté n'est à signaler.

- C4. Les doctorants bénéficient de ressources numériques et d'espaces physiques au sein de l'école doctorale, de l'unité de recherche ou de l'établissement pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs.

Sur la base des rapports de CSI, la disponibilité des locaux pour les doctoraux n'est problématique qu'en sciences humaines. En effet, plusieurs unités de recherche n'ont pas de locaux dédiés, toutefois un bâtiment leur sera livré à l'été 2024.¹⁶

Évaluation Collège : 3/5
L'autoévaluation ne relève pas ce point comme problématique.

¹⁵ <https://www.cyu.fr/recherche-et-valorisation/collaborations-internationales/venir-de-letranger>

¹⁶ <https://www.epaurif.fr/tous-nos-projets/construction-de-la-maison-internationale-de-la-recherche/>

Référence 8 : Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche.

- C1. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies au sein de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires.

Le Collège doctoral contrôle les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants définies au sein de chaque école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique.

Évaluation Collège : 2/5

Les ED ont évalué positivement ce point (4; 3; 4; 4; 4) car leur cadrage (règlements, statuts) sont adaptés à leurs besoins. Toutefois, de plus en plus de situations délicates émergent dans leur quotidien (encadrants qu'il faudrait refuser, doctorants en situation difficile, ...) pour lesquels aucun "outil" réglementaire existe.

L'un des principaux objectifs, désormais, du Collège, est de reprendre les textes afin de les "outiller". La note basse de 2 reflète l'auto-évaluation sévère du Collège à cet égard : nos textes sont actuellement insuffisants pour gérer les *nouveaux* problèmes, même s'ils permettent aux ED de fonctionner correctement pour les situations de routine.

- C2. Les règles et les modalités de suivi et d'accompagnement des candidats à l'HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement, en associant celles-ci.

L'établissement réfléchit actuellement aux modalités de mise en place d'un accompagnement spécifique des candidats HDR : une formation à l'intégrité scientifique mais aussi à l'encadrement. Ceci s'inscrit dans un chantier plus large d'établissement de formation des publics EC/C (doctorants, postdocs, jeunes EC, EC expérimentés) qui pourraient recouvrir la pédagogie, l'E&IS, le management de personnes, l'encadrement, le management de projets, la qualité de vie au travail, etc...

Actuellement, le service administration et pilotage vérifie systématiquement que les rapporteurs n'ont aucune production scientifique commune avec les candidats afin de garantir la neutralité des rapports.

Au cours de la période nous avons pu constater :

- une forte augmentation du nombre de HDR passées par les personnels de CY, notamment dû au fait de l'ouverture de poste en repyramidage.
- une forte proportion de HDR soutenues à CY par des externes, ce qui témoigne de la qualité de notre recherche et de la notoriété de l'établissement.

Évaluation Collège : 4/5
Le dispositif HDR, piloté par des services partenaires du Collège, est jugée très favorable par les directeurs d'ED et d'unité de recherche.

- C3. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. La mise en œuvre effective est assurée par l'école doctorale en lien avec les unités de recherche qui lui sont rattachées.

Les CSI sont organisés chaque année et chaque école doctorale propose un document de CSI qui lui est propre : points d'attention particuliers, attendus en amont, conseils aux membres, etc...

L'organisation des CSI est confiée aux laboratoires, notamment à travers un ou plusieurs coordinateurs dans l'équipe. Lorsque l'ED est "interventionniste" (ex ED SI), le bureau de l'ED ou des représentants font partie du CSI, lorsque l'ED est moins active (ex AHSS), les CSI sont intégralement organisés par les laboratoires.

Dès le départ du dispositif CST puis CSI, l'UCP puis CYU ont décidé d'une politique particulièrement volontariste afin de soutenir le dispositif de CSI, notamment en faisant bénéficier les membres locaux d'heures complémentaires pour leur participation dans le dispositif :

- un barème progressif pour ceux qui assureront le suivi des CSI dans les labos : 2 heures équivalent TD par tranche de 10 doctorants, à partir de 10 doctorants, soit:

- 10 à 19 doctorants: 2h
- 20 à 29 doctorants: 4h
- 30 à 39 doctorants: 6h

- 40 à 49 doctorants: 8h
- 50 à 59 doctorants: 10h

- pour les EC CYU qui participeront à des CSI en tant que membres internes, 1h équivalent TD par CSI

A noter qu'il est attendu, dans chaque laboratoire, que ces coordinateurs veillent à la bonne tenue des CSI des doctorants de leur unité. A partir de la rentrée 2024 (mai 2024), les unités de recherche ont reçu des tableaux de suivi listant tous les doctorants afin de faciliter le suivi des CSI selon leurs situations. Les situations identifiées sont :

- Non-réinscription (abandon de thèse)
- Soutenance fin 2024 (CSI non-requis)
- Soutenance début 2025 (CSI simplifié)
- Réinscription classique (CSI standard)
- Réinscription en cotutelle (équivalent du CSI à l'étranger)
- Réinscription pour césure (CSI renforcé)
- CSI de retour de césure (CSI simplifié)
- Réinscription après arrivée tardive (CSI simplifié)
- Autre situation (préciser en commentaires)

Le premier et le second cas n'appellent pas à des CSI, les autres oui. Certains CSI sont dits "simplifiés" car il n'y a pas dans ces cas de nécessité de prévoir un expert externe pour discuter du projet de thèse - il n'a soit pas avancé, soit il est terminé. La décision est laissée au coordinateur de l'unité, mais il peut donc organiser des CSI plus "souples" dans ces cas identifiés.

Évaluation Collège : 3/5

Les écoles doctorales sont satisfaites de la situation actuelle (5; 4; 5; 5; 5) : le dispositif est accepté, les CSI se tiennent réglementairement et avec "motivation" (grâce à des heures prévues dans le référentiel établissement).

Toutefois, le Collège s'autoévalue plus bas car il n'a commencé que cette année (2024) à structurer un peu plus les dispositifs de CSI : tableaux de suivi afin de normer les remontées et ne "louper" personne ; CSI différenciés pour permettre que certains soient simplifiés. La note de 3 reflète le début de ces réformes.

- C4. Les doctorants bénéficient de dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche. Ils incluent les conditions matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du doctorat.

Les écoles doctorales ont été sensibilisées à l'importance de veiller à des conditions matérielles et financières satisfaisantes pour les thèses. On pourra citer en particulier les pratiques au sein des ED EM2PSI et SI : aucune thèse n'est autorisée à l'inscription tant que le financement n'est pas assuré.

Évaluation Collège : 3/5

Il n'y a pas de politique globale pour le Collège (pas de seuil minimum), mais la question est examinée pour tous les doctorants de CYU, y compris les publics particuliers (étrangers, doctorants non financés, réinscriptions...)

- C5. Les dispositifs d'encadrement des doctorants et d'accompagnement des candidats à l'HDR intègrent des mesures en faveur de la promotion des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, ainsi que de la prévention des conflits et du harcèlement.

Depuis l'arrivée du nouveau responsable administratif (mai 2023), aucune formation à l'encadrement n'a pu être organisée. Il est prévu de les relancer dans les années à venir, en incluant des éléments sur ces points.

Autrement, les auteurs ne peuvent que rappeler que le texte sur l'HDR date de 1989 et que la réforme attendue depuis des années, alors que le MESR a rédigé un nouveau texte, n'est toujours pas parue.

Le dispositif présenté en Annexe 2, décrit plus tard dans ce document, est un projet de formation de tous les publics enseignants-chercheurs, doctorants compris, jusqu'aux encadrants titulaires. Il recouvre notamment tous les sujets prévus dans la réforme attendue par le MESRI : encadrement, management, VSS/RPS, science ouverte, etc...

Évaluation Collège : 2/5

La formation à l'encadrement est actuellement en pause.

- C6. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont définies au sein de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées et ses partenaires. Ils visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat. Ils peuvent inclure des conditions incitatives à la production scientifique en amont de la soutenance.

Des documents d'information "Procédure de soutenance de thèse" sont disponibles au sein de chaque ED sur la base d'une trame commune.

Les jurys sont notamment évalués par les services administratifs avant d'être évalués en détail, si nécessaire, par la direction d'ED. Les services répondent régulièrement aux chercheurs pour lever les quelques doutes, par exemple dans le cadre de cotutelles, sur la situation des émérites, etc...

Évaluation Collège : 4/5
Tous les acteurs jugent les dispositifs de préparation des soutenances comme satisfaisants.

- C7. Les règles et les critères de soutenance des HDR sont définies à l'échelle de l'école doctorale, en associant les unités de recherche qui lui sont rattachées, ou à l'échelle de l'établissement en associant celle-ci.

Les soutenances HDR sont gérées par le service Administration et pilotage de la direction de la recherche. Une procédure spécifique a été mise en place en 2018.

Les règles ont été présentées et débattues en Conseil des directeurs de laboratoire, puis validées en commission recherche du 10/04/2018.

Chaque candidature est étudiée par la vice-présidence recherche qui valide la solidité scientifique du dossier avant son passage devant les instances. Des échanges entre les garants/ référents et la vice-présidence ont régulièrement lieu pour clarifier les attendus.

Évaluation Collège : 5/5
Le dispositif HDR, piloté par des services partenaires du Collège, est jugé très favorable par les directeurs d'ED et d'unité de recherche.

Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux.

- C1. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral s'est dotée d'une agente en charge des questions de mobilité :

- elle accompagne les chercheurs, notamment grâce à une checkliste et des modèles, dans la rédaction de conventions de cotutelle
- elle diffuse et gère les appels à mobilité soit du Collège (sur crédits SFRI), soit externes (ex Chateaubriand).

Le Collège Doctoral et Postdoctoral a également mis au point un document d' "attestation de cotutelle" permettant à des chercheurs de signaler un projet de cotutelle. Le document permet notamment d'avancer sur les inscriptions en doctorat, notamment pour le paiement des frais, d'ordinaire bloqués en attendant la convention de cotutelle. Le Collège a indiqué, dès 2024 auprès des directeurs d'unité et des directeurs d'ED que les "cotutelles tardives" (ex inscription directement en 3ème année) seront désormais refusées.

Évaluation Collège : 4/5

Le Collège Doctoral dispose désormais d'un personnel dédié pour les questions de mobilité, le retour est particulièrement positif.

Une meilleure formalisation (documents types) a également permis d'augmenter la qualité de service.

- C2. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, en appui à son internationalisation.

La journée d'accueil des doctorants (JAD) est toujours organisée de façon bilingue. Le support, en langue anglaise, est présenté en langue française, avec une traduction en anglais. Celle-ci est proposée en distanciel, toujours dans les deux langues.

Évaluation Collège : 4/5

L'offre de formation, au regard de l'offre non-francophone, est jugée satisfaisante.

- C3. La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement, en particulier pour favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude.

Depuis la crise COVID, plusieurs formations ont été proposées en distanciel, notamment le PHDOOC¹⁷.

La journée d'accueil des doctorants, à l'automne, est proposée en distanciel, avec une traduction, en temps réel, en anglais disponible en ligne et en présentiel.

Plusieurs formations, par exemple celles proposées par des prestataires (ex ABG, cours de langue) sont proposées en distanciel

Évaluation Collège : 4/5

L'offre de formation, au regard des possibilités de distanciel, est jugée satisfaisante.

¹⁷ <https://phdooc.moocit.fr/courses/course-v1:PHDOOC+PHDOOC-001+8/about>

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 10 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation doctorale mis en place par l'école doctorale ou par l'établissement, ainsi que les dispositifs de financement mis en place dans son périmètre contribuent à améliorer sa visibilité et son attractivité.

Le site internet du Collège Doctoral est de mauvaise qualité. Cela est d'abord dû à un outil difficile à manier (KSUP) mais également par manque de personnel dédié à cette mission. Une demande pour un emploi supplémentaire a été faite au printemps 2024.

Un important travail de cartographie de la masse salariale du doctorat a été entrepris début 2024 afin de lancer un chantier d'un suivi *quantitatif* de celui-ci. Actuellement, lorsque des financements sont interrompus, ils sont essentiellement perdus car aucun suivi n'est fait à l'échelle de l'établissement. Il s'agit d'une combinaison de manque de moyens humains, d'outils et d'une dispersion des acteurs devant suivre ces données.

Évaluation Collège : 1/5
C'est un constat partagé par tous les acteurs du doctorat, ainsi que par d'autres services, les usagers et un audit interne de l'établissement : le site internet du Collège Doctoral est de mauvaise qualité. Une ressource humaine supplémentaire a été demandée à ce titre.

- C2. La formation doctorale mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants.

Sur cette question particulière, le Collège doctoral est en période de stabilisation et de montée en puissance – ce genre d'évaluation n'a pas encore été fait et sera fait plus tard.

Il est envisagé de repenser, au cours des années à venir, de reprendre le chantier du recrutement afin d'en formaliser les pratiques. Il est entendu que des données pourront alors être collectées.

Évaluation Collège : 1/5

Aucun suivi sur ces données, faute d'une formalisation satisfaisante à l'échelle Collège.

Référence 11 : Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale.

- C1. Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants contribuent au bon déroulement de ceux-ci. Ces dispositifs concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et celles permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques.

Le Collège Doctoral de CY met en place les dispositifs requis par l'arrêté, notamment le CSI, qui accompagne les doctorants dans l'optique d'un "bon déroulement des thèses". La Convention de Formation devrait être mieux utilisée, notamment comme trame pour faire le point chaque année entre direction et doctorant, lors de la réinscription. Toutefois, l'outil ADUM étant mal conçu au regard de la convention, à cause d'une méconnaissance collective de la finalité pédagogique de la convention de formation par de trop nombreux Collèges Doctoraux - ceci empêche sa bonne utilisation.

Il n'y a pas de politique globale en matière de gestion des doctorants en situation de handicap - tout cela se fait au cas par cas car le volume de doctorants ayant des handicaps professionnels est très réduit : une thèse handicap par année est débutée — nous avons eu un docteur non voyant au cours des dernières années et une doctorante en droit polyhandicapée reste toujours inscrite, actuellement en 18e année pour respecter son vœu de garder une inscription et ainsi d'être toujours intégrée dans la société.

Enfin, les thèses à mi-temps, courantes en SHS, sont naturellement suivies pour permettre une avancée raisonnable : la limite des 6 ans est connue de ces doctorants. Ces doctorants à mi-temps, qui ne sont pas éligibles pour le dispositif de césure, sont parfois accompagnés individuellement pour trouver des équilibres leur permettant de gérer leurs contraintes multiples (par exemple, RDVs individuels avec le Collège).

Évaluation Collège : 4/5

Compte tenu des moyens humains désormais affectés au Collège Doctoral et du volume relativement faible de doctorants, un suivi individuel est réalisé. Il n'y a donc pas de politique, mais un bon accompagnement sur ces cas individuels.

Référence 12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.

- C1. La pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes.

Depuis l'arrivée du nouveau responsable administratif (mai 2023), aucune démarche d'analyse de ces données n'a été effectuée faute de temps. Comme la majorité des Collèges Doctoraux en France, faute de personnel dédié, la poursuite de carrière des docteurs reste un "angle mort" des services de l'OVE (qui ne peuvent consacrer beaucoup de temps à ce petit pourcentage de leurs diplômés) et des services doctoraux (autrement sollicités par de nombreux chantiers).

Évaluation Collège : 1/5

Faute, auparavant de moyens, et désormais de temps, les données de poursuite de carrière ne sont pas utilisées dans le pilotage de la politique doctorale.

- C2. Les résultats du devenir des docteurs sont analysés et font l'objet d'une communication, dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels.

Aucun résultat n'étant analysé au niveau du Collège, aucune communication n'est réalisée.

Évaluation Collège : 1/5

Faute de temps et de moyens, ce chantier n'a jamais été lancé.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

Référence 13 : La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.

- C1. La politique de l'encadrement doctoral définie dans le périmètre de l'école doctorale répond à des critères clairs et partagés.

Certains événements récents internes (changement de directeur de thèse décidé par le conseil d'établissement restreint) et externes (règlement du Collège Doctoral de Grenoble partiellement invalidé) ont montré que les textes réglementaires actuels du dispositif doctoral CY sont insuffisants. Il est prévu de les reprendre au cours de l'été 2024.

Il est prévu notamment d'aller plus loin que le texte consuel proposé en annexe pour se doter de réels éléments d'intervention dans les situations où l'ED doit intervenir sur un encadrement problématique.

Évaluation Collège : 4/5

Le Collège Doctoral s'évalue bien sur ce point : les directeurs d'ED sont très investis pour le suivi de la qualité des thèses, en particulier sur cette question de l'encadrement. Ils sont largement soutenus sur ce point par le Collège pour toute difficulté avec un EC/C.

- C2. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins de la formation doctorale et contribue à dynamiser celle-ci.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des Comités de Suivi Individuels, un dispositif de bonification en termes d'heures complémentaires est proposé. :

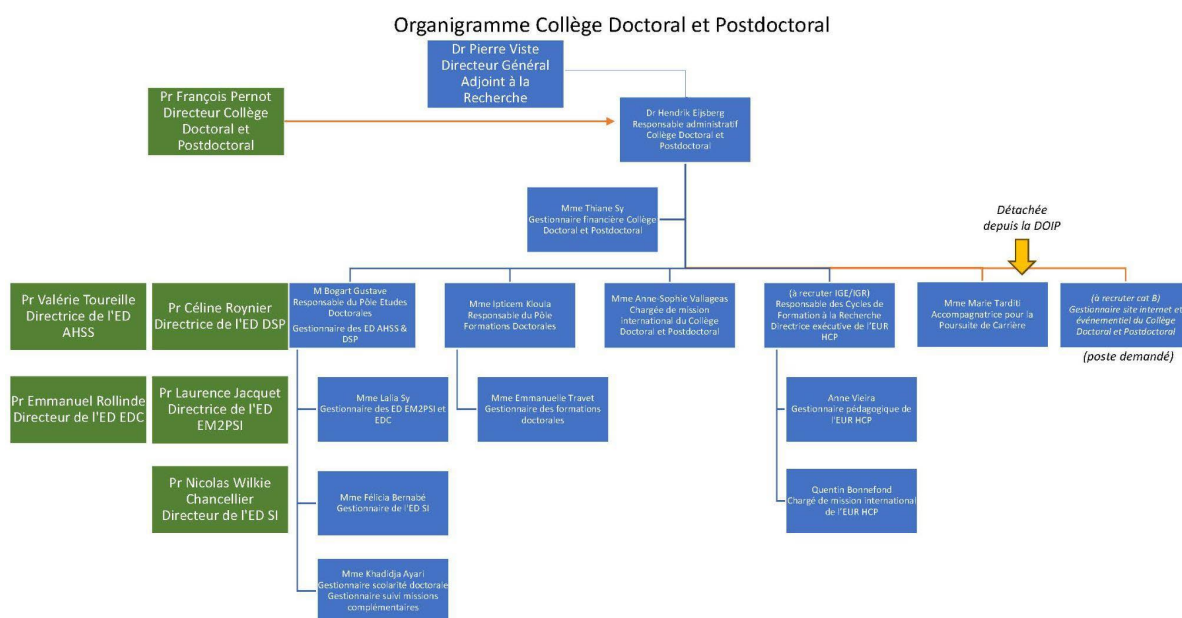
- tout EC CYU qui participe à un CSI bénéficie d'une heure complémentaire
- tout EC CYU qui participe à l'organisation de CSIs au sein de son équipe bénéficie d'une heure complémentaire par tranche entamée de 10 CSI.

La cadre du doctorat a beaucoup changé ces dernières années : des écoles doctorales réduites à des services de scolarité glorifiés, celles-ci sont devenues des structures pédagogiques où la gestionnaire joue un rôle d'assistance de direction. La gestionnaire

d'école doctorale participe donc activement à l'aide au pilotage et à la mise en œuvre de la politique scientifique et pédagogique de l'ED. De nombreux acteurs de support sont apparus : gestionnaire financière, gestionnaire RH. Cette complexification du doctorat se voit dans la croissance du service doctoral : 5 en 2016, 7 début 2021, 10 début 2024. Cette montée en puissance témoigne de l'attention donnée par CYU au chantier du doctorat.

Il faut également insister sur les moyens humains dévolus au Collège Doctoral :

- un responsable administratif IGR recruté en 2023 suite à une campagne ciblée pour avoir un pilotage ambitieux.
- un pôle "formations doctorales" avec une IGE ingénieur pédagogique et un agent catégorie B pour le suivi des formations
- un pôle "études doctorales" pilotées par un ASI, également gestionnaire d'ED, assisté de deux agentes catégorie B pour les autres ED, ainsi qu'une agente catégorie B pour la scolarité et les missions complémentaires
- une agente en charge des mobilités internationales recrutée en IGE
- une agente catégorie B gestionnaire financière du Collège.
- une agente, niveau IGE, détachée depuis la direction de l'insertion professionnelle, chargée d'accompagner les doctorants
- 3 personnes, anciennement hors hiérarchie, pilotant l'EUR, sont désormais rattachés au Collège.



- C3. Les encadrants associés à l'école doctorale et les personnels d'appui de celle-ci bénéficient de la politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement, qui contribue à l'internationalisation de la formation doctorale.

Les acteurs du Collège sont actifs au sein des réseaux du doctorat (RNCD notamment) ; et le Collège DOctoral est pilote pour l'Alliance EUTOPIA.

- C4. La politique de soutien, d'accompagnement et de formation des encadrants associés à l'école doctorale bénéficie à la qualité de la formation doctorale et de l'encadrement doctoral.

Le Collège Doctoral et Postdoctoral a organisé par le passé des formations à l'encadrement, comme les textes le prévoient. Toutefois, ces formations se sont parfois heurtées à une critique du modèle choisi (prestataires extérieurs) et, lors du départ de la précédente responsable administrative, la formation n'a pas été immédiatement renouvelée.

Dans le cadre de la politique d'établissement HRS4R¹⁸, ainsi que des chantiers à reprendre sur la pédagogie ou l'éthique et l'intégrité, le Collège Doctoral travaille actuellement une proposition de chantier global sur la formation des enseignants-chercheurs (voir annexe 2) dans l'optique de penser la question des doctorants, postdocs, enseignants-chercheurs titulaires de façon holistique.

Évaluation Collège : 3/5
Le dispositif est actuellement en pause mais sera relancé dans le cadre d'un cadrage établissement sur la formation des EC/C à l'échelle de l'établissement.

- C5. La formation doctorale dispose de moyens financiers qu'elle suit et maîtrise au regard de ses objectifs et de ses résultats.

Le budget initialement affecté au Collège Doctoral en 2023 était de 200 k€ au lieu des 180 k€ prévus. Toutefois, suite à une erreur comptable des services financiers, ce sont 162 k€ qui ont été versés par erreur. Il a longtemps été pensé qu'il s'agissait des 180 k€ amputés des 10 % classiquement non installés en début d'année - pour rappel, il n'y avait pas de responsable administratif début 2023.

¹⁸ <https://www.cyu.fr/recherche-et-valorisation/hrs4r/human-resources-strategy-for-researchers>

La répartition initiale était la suivante :

Ecoles Doctorales	AHSS	14 400€
	EM2PSI	12 600€
	SI	9 900€
	EDC	6 300€
	DSP	3 600€
Collège Doctoral		133 200€

Soit un total de 162 k€

Lorsque l'erreur comptable est constatée (200 k€ disponibles au lieu de 162 k€), un état des lieux des dépenses est réalisé mi-septembre 2023 pour les écoles doctorales afin de ventiler une partie de cet excédent (10 k€ sont dispatchés au prorata du nombre de doctorants) .

ED	Dotation 2023 « 90% »	Dépenses au 15/09/23 (100%)	Soldes au 15/09/23	Rallonge budget	Nouveau Budget
ED AHSS	14400€	10606,9€	5393,1€	3070€	8463,1€
ED EDC	6300€	5904,38€	1095,62€	1330€	2425,62€
ED DSP	3600€	432€	3568€	800€	4368€
ED EM ² PSI	12600€	11179€	2821€	2700€	5521€
ED SI	9900€	5700€	5300€	2100€	7400€

Compte tenu des dépenses constatées sur les budgets des ED EM2PSI et EDC, ainsi que les soutenances qui étaient prévues pour AHSS, leurs budgets ont été augmentés immédiatement. Cela n'a pas semblé nécessaire pour SI et DSP dans l'immédiat.

Le bilan de l'année 2023 fut le suivant pour les écoles doctorales :

ED	Dotation 2023 « 90% »	Budget augmenté de la rallonge de 09/23	Dépenses fin 2023	Remarques
ED AHSS	14400€	17470€	17671,37€	4447€ d'AMI non encore versé
ED EDC	6300€	7630€	17084,63€	
ED DSP	3600€	3600€	1033,75€	
ED EM ² PSI	12600€	15500 €	15300€	
ED SI	9900€	9900€	7615€	3755€ de dotation labo non réclamées
Total	46 800 €	54 100 €	58 705 €	

Un surplus de soutenance explique cette consommation particulièrement élevée.

ED	Soutenances 2022	Soutenances 2023
EDC	8	19
DSP	1	3
AHSS	14	25
EM2PSI	31	43
SI	30	30
Somme	84	120

Le budget 2023 pour le doctorat représentait 200 k€ avec 127 k€ de dépensés pour le Collège et 59 k€ dépensés pour les ED soit 186 k€ (93 %).

Sur la base des éléments ci avant, une première répartition des budgets du doctorat a été validée auprès des directeurs d'ED :

Ecoles Doctorales	AHSS	16 000 €
	EM2PSI	13 000 €
	SI	10 000 €
	EDC	11 000 €
	DSP	3 000 €
Collège Doctoral		147 000 €

Il est espéré que ces montants seront maintenus dans les années à venir.

Référence 14 : La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.

- C1. L'école doctorale organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.

Toutes les formations doctorales suivies par ADUM font l'objet d'une évaluation via l'outil.

Les formations doctorales organisées directement par les écoles doctorales font l'objet de discussions au sein de leurs conseils.

A cause des changements de personnels au sein du Collège Doctoral et du manque de disponibilité des agents, les doctorants ont été peu sollicités pour la construction de l'offre de formation. Ils sont invités à des réunions à l'échelle Collège mais ces instances se sont peu réunies récemment.

Évaluation Collège : 2/5

Il y a encore quelques années, sous d'autres directions, le Collège Doctoral réunissait plus régulièrement, y compris avec les doctorants, dans une démarche d'autoévaluation. Cette pratique s'est perdue mais la nouvelle direction espère la restaurer.

- C2. L'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.

Les pratiques varient entre écoles doctorales mais des bilans annuels sont réalisés par chaque ED. Différentes situations "difficiles" ont eu lieu en 2022-2023 (encadrante qui s'est vue retirer ses doctorants, réadmission d'un laboratoire qui ne siégeait plus dans une ED, commission d'attribution des contrats doctoraux controversée...) - les ED se sont toujours pliées à la ligne convenue à l'échelle du Collège : discuter en Conseil et faire voter ce dernier.

Les écoles doctorales, dans le cadre de la rédaction de leurs autoévaluations, ont sollicité, pour avis et relecture, à minima les directeurs d'unité, mais parfois leurs conseils. Pour le Collège, une relecture et une coordination des évaluations quantitatives a été faite au sein du Bureau des ED.

Évaluation Collège : 2/5

Les écoles doctorales s'évaluent positivement sur ce point (4; 4; 3; 3; 3) ce qui reflète l'adhésion de leurs communautés scientifiques aux politiques doctorales de leurs ED. Les Conseils d'ED sont toujours "au complet" et les discussions y sont constructives.

Le Collège s'autoévalue un peu plus durement : face à une charge de travail croissante, le changement de direction (politique et administrative) du Collège, ... moins de réunions de concertation entre cette direction et les EDs ont été réalisées (seulement 3 réunions en 2023, 2 en 2024). Le Conseil pour la Formation (en charge du catalogue), qui comporte des doctorants, veillant au contenu du catalogue de formation, a été réuni une fois début 2023 mais pas en 2024. Si la communication entre les différents acteurs du doctorat reste bonne, sincère et récurrente - certaines bonnes pratiques (réunions bimensuelles) ont été perdues et gagneraient à être réinstaurées une fois les urgences traitées.

DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS MAJEURES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL

Concernant les orientations majeures du Collège doctorale et de son équipe de direction pour le prochain contrat quinquennal, il s'agit tout d'abord de poursuivre et d'assurer les grandes missions qui sont celles de tous Collèges doctoraux et post-doctoraux du paysage de l'ESR français :

- piloter la formation doctorale, en lien avec la VP Recherche de l'Université (répartition des contrats doctoraux, des budgets de fonctionnement des écoles doctorales, et de bourses de mobilité internationale) ;
- coordonner les actions transversales des écoles doctorales : organiser des formations destinées à l'ensemble des doctorants, notamment les enseignements communs d'intérêt général et les manifestations visant à faciliter l'insertion professionnelle des doctorants, en complément de la formation spécifique dispensée par chaque ED ; organiser la participation des étudiants aux actions de diffusion de la culture scientifique (ex. MT180) ;
- poursuivre l'uniformisation et la fluidification des procédures d'inscription, de soutenance, de médiation, en particulier à travers la refonte d'une Charte des thèses ;
- poursuivre le développement des relations avec le monde socio-économique ;
- poursuivre les actions déjà entamées en vue d'un rayonnement accru national et international des doctorats de CYU en s'appuyant sur l'expérience que le directeur du Collège a de l'Europe et de l'international, expérience acquise comme coordinateur du QC d'EUTOPIA ainsi qu'au Hcéres, à ENQA dont il a été VP ;
- promouvoir des initiatives en faveur des doctorants (Doctoriales, forums, présentations d'expériences, sensibilisation à l'insertion professionnelle) ; faciliter la création de réseaux de doctorants de disciplines différentes ainsi que l'accès à l'information, en particulier l'accès des doctorants SHS à la MIR-SHS comme un espace de convivialité permettant d'allier qualité de vie, interdisciplinarité et esprit d'ouverture au monde ;
- poursuivre le développement de HRS4R ;
- **réarmer juridiquement les ED et le CD** pour faire face à un certain nombre de problèmes non pas nouveaux mais davantage verbalisés qu'il y a 20 ans (et c'est tant mieux), comme des questions de harcèlement, ou pour faire face à des situations nouvelles que les textes, ceux de 2016 et de 2022 permettent désormais (direction de thèse par des non HDR, possibilité d'appartenir à plusieurs ED pour un EC, etc.) ;

Un certain nombre d'autres chantiers stratégiques ont déjà été ouverts et sont à poursuivre pour que les structures recherche et programmes doctoraux et post-doctoraux de CYU et ses partenaires trouvent leur place et leur identité caractéristique, leur ADN spéciale, dans l'ESR français, européen et international. Il s'agit de :

- travailler avec les responsables de master pour mieux articuler master et doctorat ; identifier quand c'est possible une filière master-doctorat, mutualiser des séminaires là où c'est possible et ainsi prendre la question des Graduate School d'une autre manière, moins top down et plus bottom up ;

- travailler plus étroitement avec nos partenaires de CY Alliances et notamment leurs laboratoires de recherche (CY Cergy Paris Université EBI, Ecole de Biologie Industrielle, ECAM-EPMI, grande école d'ingénieurs généraliste, ENSAPC, Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy, ENSA Versailles, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, ENSEA, Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications, ENSP, Ecole Nationale Supérieure de Paysage, ESIEE-IT, école de l'expertise numérique, ESSEC Business School, Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales, INP, Institut National du Patrimoine, ISAE-Supméca, institut supérieur de mécanique de Paris, ISIPCA-La Fabrique, école des métiers du parfum, de la cosmétique et des arômes, Sup de V, école supérieure de vente et de management), mais également le ministère de la Culture, l'ANR, le CNRS, l'INP et ses laboratoires, la Fondation des Sciences du Patrimoine ;

- travailler étroitement avec EUTOPIA d'une part, l'IEA et le service international d'autre part pour définir une politique doctorale de site : quels pays ? Quelles thématiques ? Quels financements ?

- Et puis faire savoir, et il est clair que sur ce point nous pouvons et devons faire mieux en matière de communication sur nos doctorats et donc aussi nos labos.

Annexes

1/ 2023-2024 répartition, au sein de chaque ED, des spécialités par labo des thèses en cours, soutenues et abandonnées dans l'année :

Spécialités ED AHSS	AGORA	HERITAGES	LAREP	LéaV	LT2D	MATRIS	PLACES	Total général
Aménagement de l'espace, urbanisme			1			4	1	6
Anthropologie	1	1						2
Archéologie		1						1
Architecture		1		15			1	17
Arts		9			1			10
Etudes anglophones	6	1						7
Etudes germaniques	2							2
Etudes hispanophones	4	9			5			18
Géographie						2	8	10
Histoire	13	32						45
Histoire de l'art		3						3
Littérature française et comparée		16						16
Littératures comparées		1						1
Patrimoine: Conservation-Restauration	2	12						14
Patrimoine: Etudes Patrimoniales		17					2	19
Paysage			11					11
Pratique et théorie de la création littéraire		22						22
Science politique	6							6

Sciences de l'information et de la communication	1				9			10
Sciences du langage	11				17			28
Sociologie	1	1						2
Total général	47	126	12	15	32	6	12	250

Spécialités ED DSP	CESDIP	CPJP	LEJEP	Total général
Droit	1	15	35	51
Science politique	1		1	2
Sociologie	2			2
Total général	4	15	36	55

Spécialités ED SI	BioCIS	ERRM ECe	GEC	L2MGC	LAMBE	LERMA	LPMS	LPPI	QUARTZ	SATIE	Total général
Mécanique				2					14	1	41
Physique - Cergy							3	1	4	2	31
STIC (sciences et technologies de l'information et de la communication) - ED SI									8	2	17



Génie électrique et électronique - Cergy									5	12	17
Chimie - Cergy	12							29			10
Sciences de la terre et de l'univers - Cergy			9			5					14
Sciences de la vie et de la santé - Cergy		11			4						15
Génie civil - Cergy				31							10
Total général	12	11	9	33	4	5	3	30	31	17	155

Spécialités ED EDC	BONHEURS	EMA	GRHAPES	LDAR	PARAGRAPHE	Total général
Géographie		3				3
Matériaux, structure et physique solide				1		1
Mathématiques appliquées				1		1
Psychologie			2		3	5
Sciences de l'éducation	22	47	2	6	1	78
Sciences de l'information et de la communication		1	1			2

Sciences du langage		6			1	7
Total général	22	57	5	8	5	97

Spécialités ED EM2PSI	AGM	ESSEC	ETIS	LPTM	THEMA	Total général
Sciences économiques - EM2PSI		7			42	49
Science de gestion - EM2PSI		32			7	39
Mathématique s - EM2PSI	19				1	20
Physique - ED EM2PSI			2	22		24
STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) - ED EM2PSI	1		79			80
Total général	20	39	81	22	50	212

2/ Document de travail - proposition d'un chantier établissement sur les formations aux enseignants-chercheurs, doctorants compris :

Formation des enseignants-chercheurs
Schéma récapitulatif des chantiers

	Pédagogie	Management	Encadrement	Bien-être au travail / Santé Mentale	Science Ouverte	L'IA et ses usages dans l'ESR	Valorisation de la recherche	Transitions écologiques et sociales	Ethique et Intégrité Scientifique	Géopolitique de la recherche
Les doctorants R1	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Prévu Pilote : Collège	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège, BU	A proposer ?	Prévu Pilote : PUI	Prévu Pilote : CYG	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Prévu Pilote : Collège
Les post-doctorants, ATER R2	Prévu Pilote : Collège	Prévu Pilote : Collège	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Prévu Pilote : Collège	Prévu Pilote : Collège, BU	A proposer ?	Prévu Pilote : PUI	Prévu Pilote : CYG	A proposer ?	A proposer ?
Les EC/C nouvellement titulaires R3	Obligatoire (statuts EC) Pilote : DIP	A venir (réforme HDR) Pilote : ?	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	A proposer ?	A venir (réforme HDR) Pilote : ?	A proposer ?	Prévu Pilote : PUI	Prévu Pilote : CYG	A venir (réforme HDR) Pilote : ?	A proposer ?
Les EC/C expérimentés R4	A proposer ?	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	A proposer ?	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	A proposer ?	Prévu Pilote : PUI	Prévu Pilote : CYG	Obligatoire (arrêté) Pilote : Collège	A proposer ?

Un chantier global sur la question de formation des EC

❖

Une coordination d'ensemble

❖

Plusieurs pilotes autonomes

❖

Coordination entre niveaux par thématique

❖

Suivi par des Open Badges ?